

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

27 MARS 2026



Procès-verbal

Conseil départemental du 27 mars 2026

Ordre du jour

N° Rapport	Titre	Rapporteurs
	Approbation du PV de la séance du 12 décembre 2025	
	<i>CANTAL ATTRACTIF</i>	
1	Convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à la requalification et à la mise en valeur paysagère des espaces publics de la station du Lioran	Gilles COMBELLE
2	Convention relative au financement de la permanence des soins de la Station du Lioran - Saisons hivernales 2025-2026 et 2026-2027	Gilles COMBELLE
3	Station du Lioran - Tarifs des remontées mécaniques et des activités annexes pour l'été 2026	Annie DELRIEU
4	Appel à projets relatif à l'occupation de l'École d'équitation d'Aurillac	Jamal BELAIDI
5	Appel à projets relatif à l'occupation temporaire de l'hippodrome d'Aurillac Tronquières	Gilles COMBELLE
	<i>CANTAL CONNECTE ET OUVERT</i>	
6	Approbation du lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du PLUI-H de la CABA pour la réalisation du contournement Ouest de l'Agglomération d'Aurillac - Liaison RN 122 - RD 120/922	Didier ACHALME
7	Avis sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Sumène Artense Communauté	Didier ACHALME
8	Route départementale n°922 - Aménagement de créneaux de dépassement dans le sens Saint-Cernin - Saint-Chamant	Didier ACHALME
9	Route départementale n°922 - Aménagement de créneaux de dépassement dans le sens Drugeac - St-Martin-Valmeroux et aménagement du carrefour RD922 - Voie communale de Merlhac et Custrac	Didier ACHALME
10	Route départementale n°120 - Sécurisation du carrefour de Vielle - Commune d'Ytrac	Didier ACHALME
11	Convention cadre d'assistance technique et financière et convention pour la veille foncière et connaissance du marché foncier avec la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes	Jamal BELAIDI
12	Ligne aérienne Aurillac - Paris Orly - Lancement de la procédure de consultation pour la délégation de service public 2027-2031	Gilles COMBELLE
	<i>CANTAL AU CŒUR DES SOLIDARITES</i>	
13	Schéma départemental de l'autonomie 2026-2030	Sylvie LACHAIZE
14	Convention 2025-2028 relative à la coopération entre la CNSA, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, le Département et la MDPH du Cantal et leurs engagements partagés pour le soutien à l'autonomie des personnes âgées ou vivant avec un handicap et leurs aidants	Sylvie LACHAIZE
15	Avenant n°1 à la convention de gestion entre le Conseil départemental et le GIP MDPH	Sylvie LACHAIZE
16	Convention d'objectifs et de financement 2026-2028 de la Maison Pour Apprendre avec l'ADSEA 15	Marie-Hélène CHASTRE
17	Avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Pleaux et le Département du Cantal : Collège-Ecole Publique de Pleaux	Annie DELRIEU
18	Convention-cadre de partenariat entre le Conseil départemental, le Centre Pompidou, l'IRCAM et la BPI	Valérie CABECAS

	CANTAL RESPONSABLE	
19	Transition énergétique des bâtiments départementaux - Raccordement au réseau de chaleur bois	Jamal BELAIDI
20	Avenant n°1 à la convention de Pacte territorial - France Rénov' 2025-2027	Gilles CHABRIER
21	Contrat de progrès avec l'Agence de l'eau Adour Garonne 2025-2030 pour le département du Cantal	Gilles CHABRIER
	ADMINISTRATION GENERALE	
22	Création de 2 postes non permanent - Contrat de projet catégorie C - Service Collège	Jean MAGE
23	Création de 1 poste non permanent - Contrat de projet catégorie B - Service Médiathèque	Jean MAGE
24	Dispositions relatives aux déplacements des agents pour les réunions tenues à l'Hôtel du Département	Jean MAGE
25	Elections professionnelles	Jean MAGE
26	Mandat au Centre de Gestion du Cantal de la procédure de mise en concurrence pour le choix d'un organisme couvrant le risque prévoyance dans le cadre de la protection sociale des agents	Jean MAGE
27	Personnel départemental - Tableau des emplois	Jean MAGE
28	Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT »	Valérie SEMETEYS
29	Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée	Céline CHARRIAUD
30	Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice de la compétence d'agir en justice déléguée à son Président	Céline CHARRIAUD
31	Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président	Céline CHARRIAUD
32	Désignation de représentants pour le Conseil d'administration de Cantal Habitat	Céline CHARRIAUD
33	Convention-cadre entre les Départements et le Groupement d'intérêt public TERANA relative à l'exécution du mandat de service d'intérêt économique général local portant les missions de service public et contrat d'objectifs 2026 relatif au SIEG local	Valérie SEMETEYS
34	Mise à jour du règlement budgétaire et financier - Les subventions et les contrôles de dépenses	Céline CHARRIAUD
35	Fixation pour 2026 des droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers	Céline CHARRIAUD



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU 27 MARS 2026

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars à 09 heures 30, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 10 mars 2026, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de séance : Didier ACHALME

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Yves BONY donne pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE,

Philippe FABRE donne pouvoir à Annie DELRIEU,

Marie-Hélène ROQUETTE donne pouvoir à Bruno FAURE,

Christophe VIDAL donne pouvoir à Sophie BENEZIT.

Jean MAGE donne pouvoir à Valérie CABECAS pendant son absence momentanée.

Le quorum est atteint.

Présentation par la Direction de l'ARS AURA de son action au titre de l'exercice 2025

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je souhaite la bienvenue à Cécile COURRÈGES, Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et à Stéphanie FRÉCHET, Directrice départementale du Cantal que nous voyons régulièrement.

Vous étiez déjà venue, il y a un an, l'objectif aujourd'hui c'est de présenter l'action de l'ARS au titre de l'exercice 2025 ainsi que quelques perspectives.

Je tenais à souligner la qualité des relations que l'on peut avoir avec l'ARS, chacun effectivement avec son cadre d'intervention et ses priorités, même si vous savez que nos priorités nous intéressent plus et attirent plus notre attention que les vôtres, et nos contraintes aussi que les vôtres, ce qui, des fois, peut générer des échanges enthousiasmés ou enflammés, ce qui est logique, mais je tenais à souligner la qualité et la simplicité des échanges, c'est toujours appréciable.

Je ne vais pas être plus long, parce qu'aujourd'hui, on est là pour vous écouter. J'imagine qu'à la fin de la présentation, certains collègues auront des questions à poser sur des pans de politique ou d'interventions de l'ARS. Je vous cède la parole.

Mme Cécile COURRÈGES, Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Merci, Monsieur le Président, pour votre accueil, et Madame la Vice-présidente. Je précise que je suis aussi venue accompagnée de Raphaël GLABI, Directeur de l'Autonomie de l'ARS qui pilote notamment la politique médico-sociale à l'échelle régionale.

Mesdames et Messieurs, c'est toujours un plaisir de venir dans le Cantal et d'aller à votre rencontre. Effectivement, c'est la deuxième fois que je fais cet exercice. La première fois, c'était plutôt au moment de l'élaboration du projet régional de santé, donc on avait plutôt porté des éléments diagnostics du territoire à partager avec vous. Là, je vais me recentrer sur la feuille de route départementale de l'ARS dans le Cantal, avec les éléments de bilan et puis les éléments de perspectives pour l'année 2026, dans un contexte que nous partageons avec le Département, qui est un contexte où la contrainte financière devient de plus en plus importante, avec des impacts sur nos capacités d'accompagnement, mais que vous connaissez aussi à l'échelle de l'ensemble de vos collectivités aujourd'hui –, ce qui ne nous empêche pas d'essayer de toujours continuer d'agir et de faire avancer un certain nombre de projets.

Pour repréciser, chaque année, dans chaque département, on essaie de structurer un peu notre action dans une feuille de route départementale – c'est l'occasion pour moi de la partager aussi avec vous – qui prend les enjeux du territoire et en y intégrant aussi les grands projets nationaux et chantiers nationaux dans lesquels on est amené à s'inscrire. Et donc, pour le département du Cantal, ça va m'amener à revenir sur quatre grandes thématiques : l'offre de soins, les politiques médico-sociales, l'environnement favorable à la santé et la question aussi du dialogue avec vous et du dialogue de proximité que l'on souhaite continuer à prolonger dans la qualité partenariale que vous évoquiez, Monsieur le Président.

Je vais aller plus ou moins vite sur certains volets, puisqu'il faut qu'on garde aussi du temps pour les questions éventuelles ou les échanges et le PowerPoint est assez long, mais vous l'avez, comme ça, comme la dernière fois, et vous pourrez vous y replonger par la suite sur les différents éléments si je suis allée trop vite.

Sur l'offre de soins, si on commence par l'hôpital, sur le Cantal, on est sur un enjeu d'abord de maintien de l'activité de soins, avec un contexte quand même que ce soit financier ou de ressources humaines qui est très complexe dans le département du Cantal et qui menace régulièrement le maintien d'un certain nombre d'activités, sachant qu'on va le voir avec la question de l'offre de soins en ville, c'est quand même l'hôpital (quand je parle de l'hôpital,

c'est au sens large, hôpital public ou privé) qui aujourd'hui assure le maintien d'un certain nombre de spécialités médicales dans le département, que, par rapport à d'autres départements, on ne trouve pas ou peu en ville.

Pour vous donner quelques données sur la situation financière, que vous compreniez quand même aussi la tension aujourd'hui de ces établissements dans le Cantal. En 2024, c'est -16 M€ de déficit cumulé pour l'ensemble des établissements de santé du département, c'est donc une dégradation plus marquée par rapport à 2023 (plus du doublement du déficit), alors qu'à l'échelle régionale, on est plutôt dans une stabilisation du niveau de déficit. Ça veut donc dire une situation qui continue à se dégrader, et qui, en contrepartie, nous amène aussi à être très en soutien de ces établissements, puisqu'en 2024 le niveau des aides budgétaires que nous avons pu faire en plus du financement normal des établissements de santé était de 8,6 M€ et 10 M€ en 2025. C'est un taux d'aide qui est en fait trois fois plus important que le taux d'aide de la moyenne régionale. Donc, quand on dit qu'on vient particulièrement en soutien du Cantal, c'est vrai : vous en avez l'illustration là. On verse trois fois plus (proportionnellement) d'aide budgétaire aux établissements de santé du Cantal que dans la moyenne régionale, mais qui est liée à la dégradation de la situation financière. Dégradation financière qui est liée aussi aux problèmes de ressources humaines. Un indicateur qu'on vous donne ici pour l'illustrer, c'est 133 postes, dont 59 postes de praticiens hospitaliers qui sont vacants dans le département. Donc la moitié des postes de PH sont vacants dans le département. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de médecins dessus, ce sont des intérimaires, des contractuels, des associés, mais 59 % des postes de PH titulaires restent vacants. Ils sont publiés à chaque fois, mais ils ne trouvent pas preneur. Cela explique qu'on soit en soutien très, très particulier sur l'offre de soins hospitalière dans le Cantal, dans un tel contexte, parce que, encore une fois, on n'est pas sur des enjeux de restructuration, dans le Cantal. Je le dis très, très clairement : ce n'est pas mon sujet. Mon sujet, c'est de maintenir les activités existantes, voire d'essayer d'en réinstaller certaines qui ont pu disparaître au cours du temps.

Maintenant, on voulait faire un petit focus sur deux établissements, Saint-Flour et Aurillac qui ont connu et qui connaissent des difficultés particulières.

Concernant le Centre Hospitalier d'Aurillac, on ne va pas revenir sur la crise de l'année dernière, on a été plusieurs à être en première ligne sur le sujet : une crise multifactorielle, aussi bien au niveau de l'activité médicale, que de la situation financière et que du contexte social. On espère que le plus dur est derrière nous, on va le dire comme ça. En tous les cas, je crois qu'on peut tous remercier collectivement le CHU de Clermont-Ferrand qui est venu en soutien assurer l'intérim, dans une situation complexe et vraiment au débotté. En dix jours, ils ont dû arriver et arriver en équipe, en apportant plusieurs compétences. Intérim qui s'est prolongé, puisqu'au premier appel à candidatures de directeurs d'hôpitaux – vous le savez, c'est un processus national, ce n'est pas nous qui sommes à la manœuvre, c'est le centre national de gestion au niveau national – on a eu deux candidatures. On ne peut pas dire qu'on n'a pas eu de candidature, on a eu deux candidatures, mais, à un moment donné, je pense que ça fait plus mal de retenir quelqu'un dont on estime qu'il n'a pas les compétences pour tenir un établissement de santé, qu'effectivement retenir quelqu'un à tout prix... Donc on a récusé, on a préféré, avec le Président du Conseil de surveillance, déclarer infructueux cet appel à candidatures et le relancer. Là, on a une nouvelle candidature, que je pense être une candidature de valeur, mais on va auditionner la candidate dans les jours qui viennent et on croise les doigts ... L'objectif, c'est de lever l'intérim de Clermont-Ferrand pour que l'établissement retrouve son autonomie de gestion, mais en espérant capitaliser quand même sur cette période d'intérim, parce que ça a créé aussi des liens beaucoup plus étroits avec le CHU de Clermont-Ferrand et par rapport aux enjeux d'activité médicale et de restauration des activités médicales sur Aurillac, je pense que c'est une bonne chose de garder ce lien privilégié que l'intérim aura permis un peu de créer.

Sur Saint-Flour, tous les éléments de diagnostic sont en place, puisqu'en plus, on est en dialogue de gestion très resserré avec Saint-Flour, compte tenu de sa situation financière extrêmement dégradée. On est sur un vrai problème d'activité médicale : il faut se dire les choses, le problème, aujourd'hui, c'est l'activité médicale. On a tous les indicateurs, y compris un audit ANAP (agence nationale d'appui à la performance) sur le fonctionnement des

blocs. On est en sous-activité, clairement. Et puis, avec des taux de fuite à 60 %, on est aussi sur une perte de confiance vis-à-vis de l'établissement. Donc là, on est vraiment sur un enjeu sur cet établissement de réussir à remobiliser la communauté médicale. C'est vraiment la communauté médicale qui a aujourd'hui l'avenir de l'établissement de Saint-Flour dans ses mains, et de redonner, en contrepartie, après, confiance à la population dans l'établissement de Saint-Flour, pour que les populations du bassin de Saint-Flour retrouvent un réflexe de se rendre au centre hospitalier de Saint-Flour, plutôt que de partir sur Clermont ou autre pour aller chercher des soins.

Si on passe à l'offre de soins ambulatoire : une offre de soins fragile. Ce n'est pas à vous que je vais le dire, je pense que vous êtes régulièrement interpellés sur ces sujets. Sur la médecine générale, si on prend les densités, vous êtes dans la moyenne régionale de densité des médecins généralistes, mais avec des inégalités territoriales extrêmement fortes dans le département : une concentration bien sûr sur le bassin d'Aurillac et des zones beaucoup plus en difficulté. Et puis une moyenne d'âge élevée des médecins, ce qui pose la question aussi du renouvellement des médecins à l'occasion de leur départ. Avec une année 2025 où vous voyez (alors, ça ne veut rien dire sur une année, puisque ce sont de petites unités, mais) quand même plutôt une baisse du nombre de médecins généralistes, avec quatre installations, six cessations d'activité en 2025, mais encore une fois, sur une année, ça n'a pas beaucoup de sens. Pour autant, en région AURA, on augmente plutôt, donc on a quand même, sur l'année 2025, une évolution différente. On continue à avoir des départs de médecins spécialistes, c'est pour ça que l'offre hospitalière est aussi importante dans ce département, parce qu'on a vraiment du mal à maintenir des spécialistes libéraux. Sur les dentistes, une petite amélioration, mais encore une fois, sur des petites unités. Le point positif sur lequel il faut qu'on puisse continuer à s'appuyer, c'est les infirmiers libéraux, parce que là, par contre, vous avez une densité d'infirmiers libéraux supérieure à la moyenne régionale et à beaucoup d'autres départements de la région. Ça veut dire qu'il faut vraiment qu'on s'appuie sur tout ce qui permet de la délégation de compétences vers les infirmiers. Là, vous avez quand même une ressource soignante mobilisable. C'est la même chose pour le maillage pharmaceutique aussi, pour les pharmaciens, qui est une autre ressource soignante mobilisable sur les territoires. Et puis avec des sujets quand même de moyenne d'âge : pour les généralistes, la moyenne d'âge est à 49,3 ans et les spécialistes 56,2 ans. Donc on a vraiment un sujet aussi de renouvellement de génération.

Cette réalité de la fragilité de l'offre de soins de ville se retrouve sur le zonage, puisqu'on a refait, en début 2025, le zonage de médecine généraliste, mais c'est en janvier 2026 qu'il est entré en fonction. Concernant le zonage des médecins généralistes, qui permet d'identifier la fragilité des territoires, sans surprise, le Cantal est intégralement en zone sous-dense, que ce soit en zone d'intervention prioritaire ou en zone d'action complémentaire. Et avec une dégradation, puisqu'aujourd'hui, la moitié du département est en ZIP, donc le zonage le plus défavorable – alors, ce qui permet de mobiliser le plus d'aides, mais aussi qui est la traduction d'une situation plus difficile. Alors qu'en 2022, qui était le zonage précédent, c'était 42,6 % du territoire qui était en ZIP. Donc il y a vraiment une dégradation : il y a huit points de plus et le reste du département est en deuxième niveau de difficulté. On n'avait aucune zone en hors zone. On a travaillé aussi, en 2025, sur le zonage des pharmacies, ce qui est nouveau. C'est dans le cadre d'une convention nationale entre les syndicats de pharmaciens et l'assurance maladie : on nous a demandé (c'est la première fois qu'on le faisait) de faire un zonage de pharmacies pour orienter des aides pour les pharmacies identifiées sur les territoires fragiles. Évidemment, le Cantal a été identifié pour une partie en territoire fragile, ce qui a permis de mobiliser des aides financières spécifiques, avec l'objectif de pouvoir maintenir ce maillage pharmaceutique dans les territoires ruraux plus soumis à difficulté. Je vous l'évoque, parce que c'est vraiment nouveau comme démarche. C'est une première démarche. Ça veut dire qu'aujourd'hui, on a vraiment aussi une action à l'égard des pharmacies, du maillage pharmaceutique, alors que je pense que, précédemment, c'était assez peu le cas, considérant que les pharmacies vivaient d'elles-mêmes, il n'y avait pas besoin d'intervention financière à leur profit. Aujourd'hui, vous voyez un peu un changement de politique publique, y compris à l'égard de des pharmacies et c'est important dans un département comme le Cantal.

On continue notre action pour essayer de soutenir cette offre de soins de ville, notamment à travers les Maisons de santé pluriprofessionnelles et les Centres de santé. Dans le Cantal, 15 Maisons de santé pluriprofessionnelles, 200 professionnels qui travaillent dans ce cadre-là, avec une grande majorité qui a signé des accords conventionnés avec l'assurance maladie, qui permet d'avoir des financements ad'hoc, mais on en a quelques-unes qui toujours refusent de conventionner avec l'assurance maladie, donc qui ont la labellisation et la reconnaissance Maison de santé, mais qui ne veulent pas conventionner avec l'assurance maladie – ce n'est pas obligatoire. On a des projets de création en 2026, encore, donc on accompagne, mais quand même pas énormément. La plupart des projets se sont déjà faits en partie. En tous les cas, on reste à disposition des professionnels et des collectivités qui veulent continuer à accompagner ces projets, parce qu'on sait très bien (par contre, là, c'est assez documenté) que, pour les installations futures, c'est l'exercice regroupé interprofessionnel qui est vraiment recherché par les jeunes professionnels aujourd'hui. Et puis, sur les Centres de santé, maintenant, trois Centres de santé sont portés à la Région, par le GIP Ma Santé, Ma Région, avec, en 2025, l'ouverture d'un nouveau centre à Ydes, avec une antenne à Ally et puis l'ouverture d'un Centre de santé d'ophtalmologie (donc spécialisé) à Aurillac qui rejoint l'autre centre de spécialité qui est un Centre dentaire à Saint-Flour. Donc deux Centres de santé spécialisés aujourd'hui dans le Cantal.

L'autre volet sur lequel on essaie de favoriser le travail en commun et partenarial des professions de santé, c'est les CPTS (les communautés professionnelles territoriales de santé), ce que je vous avais expliqué. Les MSP, c'est un regroupement physique dans les mêmes locaux, des équipes qui travaillent ensemble ; la CPTS, c'est plutôt un réseau territorial de professionnels de santé qui restent dans leurs locaux, mais qui acceptent de travailler ensemble autour de projets de prise en charge, de projets de prévention, de parcours de soins, et, encore une fois, en interprofessionnel. Il y en a une déjà active dans le département, c'est celle de l'arrondissement de Mauriac. Et là, l'objectif – on a maintenant des professionnels en face de nous qui portent le projet –, c'est de faire émerger les deux CPTS en 2026, de l'Est Cantal donc autour de Saint-Flour et du Sud Cantal autour d'Aurillac, ce qui nous amènerait possiblement à avoir un département totalement couvert en CPTS à la fin 2026. Ce qui est un pas énorme, puisque, jusqu'à présent, dans mes présentations régionales, je suis désolée, je valorisais souvent le Cantal, mais de temps en temps quand même, sur les CPTS, notamment, j'étais obligée de signaler le grand retard du département du Cantal sur ce sujet-là. Et là, au contraire, vous allez rattraper tout votre retard. C'est important, parce que même pour vous, ça vous donne des interlocuteurs organisés. Ça évite de n'avoir du contact qu'en bilatéral avec tous les professionnels individuellement sur un territoire. Là, on a des interlocuteurs, quand il y a un projet à conduire, à mener, avec lesquels on peut discuter et structurer les choses. Donc c'est vraiment une très grande avancée pour le département et on va faire tout ce qu'on peut pour faire aboutir ces deux projets en 2026.

Le Réseau France Santé, dont le Département est colabellisateur avec nous et avec le Préfet de Département. Je rappelle que ce projet est porté fortement par le Gouvernement : c'est de labelliser 5 000 Maisons de Santé d'ici 2027 France entière, avec l'objectif de rendre plus lisible l'offre de santé disponible sur un territoire, de faire reconnaître un réseau territorial de santé et de pouvoir les accompagner financièrement pour porter des projets d'amélioration de l'accès aux soins ou des projets de prévention, avec une aide moyenne qui serait autour de 50 000 € par structure labellisée. La première étape pour la fin de l'année 2025, on nous a demandé de labelliser à peu près 15 structures par département en moyenne. C'était en moyenne, donc on n'attend pas du Cantal le même nombre de structures que le Rhône, vous imaginez bien. Donc, à l'arrivée, on a déjà colabellisé avec le Département et le Préfet huit structures dans le Cantal. On est à l'objectif régional, puisqu'on est à plus de 180 structures du réseau France Santé labellisées à la fin de l'année en Auvergne-Rhône-Alpes. Notre objectif était à 180, on est à 184 structures labellisées. Les premières structures qui ont été labellisées, ce sont les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles et les Centres de santé, puisqu'ils répondent naturellement par de même leur construction au socle attendu de toute maison de santé, puisque, pour être labellisé, il faut qu'on ait au moins un médecin généraliste qui fasse médecin traitant, avec une infirmière, une ouverture cinq jours sur sept, des tarifs opposables et la possibilité d'accueillir en soins non programmés. C'est l'ADN même d'un centre de santé ou d'une

maison de santé pluriprofessionnelle. Et pour autant, on a aussi labellisé deux cabinets de groupes. Dans d'autres départements, on a labellisé des équipes de soins primaires. On sera sans doute amenés à labelliser (dans ce département, on espère qu'un jour, on aura le projet, mais on en a trois autres dans trois autres départements) des Médicobus... Et cette démarche vaut aussi bien pour les structures existantes, pour les amener encore à pouvoir développer de nouveaux projets et les accompagner dans de nouveaux projets, qu'aussi à essayer d'accompagner des structures émergentes. Donc c'est aussi ouvert pour pouvoir avoir des projets qui commencent à émerger. On peut rentrer dès le départ dans la réflexion sur les Maisons France Santé : c'est aussi pour créer de nouvelles offres, ce dispositif. Le seul bémol que je mets à ce stade-là pour l'instant, que les professionnels de santé nous opposent assez bien, puisqu'on serait censés relancer une deuxième vague de labellisation, mais on est un peu freinés pour l'instant nationalement (ce n'est pas un sujet cantalien, c'est un sujet national), c'est que l'on n'a pas encore la règle du jeu financière, de sur quelle offre on peut bénéficier de la contrepartie financière. Donc, pour l'instant, on a labellisé, mais on n'a pas apporté de financement complémentaire, parce que c'est soumis à... On aime bien, dans la santé, les accords conventionnés avec les syndicats nationaux, parce que c'est mieux pour travailler le terrain de commencer par un accord national... Donc il y a une négociation conventionnelle nationale entre l'assurance maladie au niveau national et les syndicats de médecins libéraux au niveau national pour définir les conditions dans lesquelles les financements seront accessibles pour les Maisons France Santé. La négociation est ouverte depuis le début du mois de février. L'objectif serait normalement (et on est a priori confiants) de pouvoir aboutir au mois de mai. C'est ce qui permettrait de clarifier la règle du jeu financière. Là, on voit aujourd'hui que les structures sont attentistes : elles attendent maintenant pour se réengager éventuellement, pour que d'autres structures viennent rentrer dans ce réseau, elles attendent de savoir quelle est la règle du jeu financière. Donc je pense que, courant avril, on devrait avoir déjà des éléments d'éclaircissement sur les résultats de la négociation, et normalement, l'accord devrait être signé (c'est l'objectif) au mois de mai, ce qui nous permettra de relancer la démarche, mais, de toute façon, les structures qu'on a prélabellisées sont des structures qui ont toutes les conditions pour pouvoir élargir à ce nouveau financement, quelles que soient les règles du jeu. On a pris des structures solides, avec lesquelles on est déjà en confiance et avec lesquelles on a un dialogue de proximité. Donc voilà, mais c'est ce qui explique pourquoi il y a un petit peu aujourd'hui d'attentisme, parce qu'il y a cette négociation nationale qui va définir les règles du jeu financières. Par contre, les crédits existent, je le précise, parce que dans le contexte actuel, c'est important. Il y a 130 M€ qui ont été votés en loi de financement de la Sécurité sociale pour accompagner la démarche sur cette première vague de labellisations, donc les crédits existent.

Ensuite, l'autre sujet important dans l'année qui vient, c'est l'accueil des Docteurs Juniors. Les médecins généralistes vont être mis à la même règle de formation que les autres professions médicales, c'est-à-dire un internat en quatre ans. Aujourd'hui, l'internat dure trois ans, donc les médecins généralistes sont formés en neuf ans ; demain, ils seront formés en dix ans. C'est ce qu'on appelle la quatrième année de médecine générale. Et on souhaite profiter de cette quatrième année de médecine générale pour que cette quatrième année qui est un exercice en quasi-autonomie – c'est ça, l'esprit : ils ne sont pas à la fac, ils sont dans les territoires, à exercer – on puisse l'utiliser pour essayer d'orienter vers les territoires qui en ont le plus besoin. Après, il y a liberté d'installation, une fois qu'ils sont médecins, en tout cas dans le cadre législatif actuel, on peut inciter, mais on ne peut plus orienter/obliger, je dirais même, les médecins à s'installer à tel ou tel endroit. Là, ils sont en formation, ils sont internes, donc il y a des orientations beaucoup plus possibles de ces médecins et on sait tous que la formation est un moment clé de l'installation. Si vous n'avez jamais exercé en territoire rural, ce n'est pas au bout de dix ans d'études que vous allez vous dire subitement « je vais m'installer en territoire rural ». Donc, il faut faire découvrir ce mode d'exercice dans les études et c'est encore mieux si c'est en plus le plus proche possible du moment où vous allez sortir et commencer votre exercice professionnel. C'est ça, l'esprit la réforme des Docteurs Juniors. Certes, on rajoute une année de formation, donc il va y avoir une année blanche un peu d'installations, puisqu'on rajoute une année, mais que cette année de formation vienne alimenter les territoires et essayer de faire découvrir d'autres modes d'exercice que rester à côté de sa fac, je caricature.

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Puis-je me permettre de poser une question (parce que si je la pose après votre présentation, on ne saura plus trop pourquoi) ? Est-ce que cette quatrième année devra se faire dans la région d'origine de la faculté, ou est-ce qu'ils pourront aller sur d'autres régions ? S'ils sont à Limoges alors qu'ils sont Auvergnats, est-ce qu'ils pourront faire la quatrième année en Auvergne ? Parce qu'on sait que, s'ils la font à Limoges avec des collègues peut-être de Limoges ou en Corrèze, ils vont peut-être rencontrer aussi leur conjoint, leurs amis et y rester. Est-ce qu'il y a une possibilité de pouvoir changer par rapport au lieu d'accueil ?

Mme Cécile COURRÈGES, Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Je connais votre situation, donc je vois... On vient d'avoir enfin une réponse officielle du niveau national. Je rappelle que la première génération des Docteurs Juniors arrive en novembre 2026. Donc pour l'instant, on prépare la réforme. On a eu enfin une réponse du niveau national : c'est possible, c'est ce qu'on appelle les stages inter subdivisions, mais cela doit rester une exception. Le principe, normalement, c'est qu'on reste dans sa subdivision de formation, mais c'est possible. Pour autant, ce que je vous passe comme message, c'est que l'accord ne vient pas de l'ARS d'accueil. Le premier sujet, c'est l'ARS de départ et l'université de départ, le doyen. Donc il va falloir que, dans les procédures, à Limoges (puisque c'est le cas présent), il faut que l'université de Limoges et l'ARS Nouvelle-Aquitaine donnent leur accord. Après, on nous demande notre accord. Nous, on sera obligatoirement toujours d'accord d'accueillir un médecin supplémentaire dans la région, mais le point de départ, c'est qu'il faut qu'à Limoges, ils donnent leur accord.

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Donc, si on veut être dans l'anticipation, ça veut dire que tous les Auvergnats, on doit les pousser à aller plutôt à Clermont-Ferrand qu'à aller dans d'autres régions, si on veut éviter justement, dans quelques années, de devoir discuter entre régions, entre subdivisions.

Mme Cécile COURRÈGES, Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Je ne devrais pas dire ça, ça ne sort pas de là, mais la subdivision de Clermont-Ferrand est plus attractive que la subdivision de Limoges en médecine générale, de façon globale. Mais oui, de toute façon, leur premier enjeu, c'est d'abord l'entrée en internat dans nos quatre subdivisions de la région. Et ensuite, effectivement, c'est de les amener à rester dans la région. Mais par rapport à votre cas pratique, il faut que ça se travaille d'abord à Limoges, et nous, on sera en bout de course, si Limoges donne son accord et l'ARS Nouvelle-Aquitaine donne son accord, on sera amenés à donner un avis, et on donnera un avis favorable bien entendu, si ça arrive jusqu'à nous.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton Saint-Flour 1

Une autre vision des choses serait l'implantation obligatoire pendant quelques années à la sortie de sa fac de formation sur le territoire qui l'a formé. Ça résoudrait une partie des problèmes.

Mme Cécile COURRÈGES, Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

C'est pour ça que je précisais bien que c'est dans le cadre législatif actuel. Donc nous, nos seuls leviers, effectivement, sont autour de la formation et de l'accompagnement de la formation pour essayer d'orienter, en tous les cas, les cadres d'exercice. Vous vouliez finir votre question ?

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Quand je disais de pousser à aller vers la capitale de région où on retrouve justement ces formations, c'est surtout pour les territoires extérieurs, où, des fois, quand on est en frontière de notre propre région, il est plus proche d'aller, par exemple, à Toulouse qu'à Clermont-Ferrand. Donc il faut bien protéger, du coup, cette régionalisation,

sinon, si les commodités prennent le pas sur en fait, après, l'avenir qui pourrait se faire dans sa région d'origine, on perd quelque'un peut-être à vie...

Mme Cécile COURRÈGES, Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Je partage avec vous, alors, pas pour la médecine générale, parce que le problème ne se posait pas jusqu'à présent, mais maintenant, la question va se poser sur les autres spécialités, j'ai régulièrement des internes qui usent de tous les moyens possibles pour changer de subdivision et pour, notamment, chercher à aller en Occitanie. Notre ligne de fuite, elle est vers l'Occitanie. Et l'Occitanie a un peu la même lecture que moi, c'est-à-dire que s'il y a des médecins qui veulent venir d'autres subdivisions, ils ne vont jamais dire non, évidemment, mais à un moment donné, ça nuit à notre potentiel de formation. Il faut à un moment quand même stabiliser le nombre d'internes formés dans notre région, parce qu'autrement, on n'y arrivera jamais, si à chaque fois, on organise des lignes de fuite à tous les moments !

En tous les cas, sur cette réforme-là, là, vraiment, il y a un énorme enjeu, qui va commencer en novembre 2026, mais qui va se prolonger par la suite, parce que c'est un des rares moyens qu'on peut avoir dès la formation à essayer d'orienter un petit peu les modes d'exercice futurs.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

À ce stade, sait-on combien il y a eu de demandes de cabinets de médecins pour accueillir des Docteurs Juniors ? Combien de propositions ? Est-ce que, concrètement, on connaît le chiffre qui sera à accueillir en novembre 2026 ?

Mme Cécile COURRÈGES, Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Je n'ai pas toutes les réponses, parce que comme tout a été géré nationalement avec les syndicats, notamment les syndicats d'internes, mais aussi les départements de médecine générale, donc les représentants des formateurs. Et, si vous avez suivi l'actualité, il y a eu beaucoup d'allers-retours avec beaucoup de discussions sur les conditions de rémunération/indemnisation, etc. ... Les textes sont sortis très tardivement. Ça continue à être discuté sur les circuits de financement, car maintenant ils ne veulent pas être payés par les facs, qui paient trop lentement. Je vous passe tous les détails, mais à chaque fois, ça crée autant d'attente par rapport à la réforme. Donc tout ce qu'on aurait pu envisager, de pouvoir anticiper pour avoir une vision justement plus anticipatrice des flux concernés, a toujours été gêné, parce qu'en plus, dans l'attente des arbitrages et des décisions nationales, les départements de médecine générale de la région refusaient de saisir les médecins généralistes pour connaître leur souhait de participer à la formation. Ça s'est débloqué récemment, donc on commence à avoir un peu de visibilité.

D'abord, en termes de Docteurs Juniors, on serait, en novembre 2026, à peu près à 350 Docteurs Juniors pour la région, pour les quatre subdivisions.

Par contre, ensuite, vous avez une chance, dans ce département, parce que le deuxième volet, c'est effectivement d'avoir des médecins formateurs – ce qu'on appelle les « MSU ». Dans ce département, la plupart de vos médecins se sont engagés à la formation de MSU, donc sont formés et sont formateurs – ce qui n'est pas le cas partout. Et c'est la première étape, parce que, s'ils ne sont pas MSU, ils ne peuvent pas accueillir de Docteur Junior, donc ça, c'est réglé. Or, vous avez aujourd'hui 39 % de MSU dans les médecins généralistes du Cantal. Ça peut ne pas vous paraître beaucoup, mais c'est énorme, en fait, quand j'ai les résultats des autres départements et des autres régions. Donc, le potentiel, on l'a, vous êtes le département qui a le taux de MSU le plus élevé de la région. C'est pour ça que je vous dis qu'il y a ce volet-là et cet atout-là. Et quand on a fait un premier recensement, il y avait une trentaine de médecins du département qui étaient volontaires pour accueillir des Docteurs Juniors. Là aussi, c'est plutôt positif, parce que les retours que j'ai des autres départements, c'est que, du fait des messages d'attente portés par les syndicats au niveau national, etc. ..., beaucoup de médecins formés MSU ne se positionnent pas,

et je pressens que certains vont attendre de voir ce qui se passe en novembre 2026, avant de s'engager dans le process, et vont laisser les premiers autres essayer les plâtres...

MSU = maître de stage universitaire. Je donne bien le sigle, parce que vous allez beaucoup l'entendre. Il faut qu'ils soient maîtres de stage universitaire. Il y a une formation pour ça, de quelques jours : ce n'est pas une grosse formation, mais c'est la condition.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Il y avait un critère d'ancienneté d'installation pour être MSU : est-ce qu'il a été baissé ? Je crois qu'on était à trois ans, c'est ça ?

Mme Cécile COURRÈGES, Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Non, il y a toujours effectivement un critère d'ancienneté qui n'a pas été revu.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Il n'a pas été revu à la baisse pour permettre aux jeunes de se mettre dans le cycle ?

Mme Cécile COURRÈGES, Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Non, il n'a pas été revu. Par contre, il y a une chose nouvelle, à l'occasion de la réforme des Docteurs Juniors en médecine générale, c'est que les MSP peuvent postuler en tant que MSP. C'est-à-dire qu'il suffit qu'il y ait un seul médecin de la MSP qui soit MSU pour que tous les médecins de la MSP puissent participer à l'accueil des Juniors, ce qui permet d'accueillir plus de stagiaires, parce que vous n'êtes pas dépendant du seul MSU de la structure. C'est un texte récent qui a été fait à l'occasion de cette réforme.

Je précise aussi, parce qu'une contrainte forte pour les médecins généralistes pour être maître de stage est souvent mise en avant c'est qu'ils n'ont pas la place dans leur cabinet. Deux points sur ce sujet-là.

Première chose, c'est que nous avons quelques crédits d'investissement sur ce qu'on appelle le FMIS (le fonds de modernisation et d'investissement en santé). On privilégie les projets d'extension pour accueillir des Docteurs Juniors ou des IPA (des infirmières de pratique avancée) parce que c'est le même problème. Donc nous privilégions ces projets-là, considérant que, pour le financement initial des MSP, aujourd'hui, les structures de financement sont à peu près en place. On a des crédits limités, donc il vaut mieux qu'ils soient utilisés à des choses où c'est moins le cas. Donc on privilégiera les extensions pour accueillir des Docteurs Juniors et des IPA et on finance avec ces crédits les MSP.

Le deuxième sujet, c'est que les textes ont été adaptés pour prévoir la possibilité que le stagiaire ne soit pas dans les locaux du cabinet, il faut juste qu'il soit à une distance raisonnable pour que le maître de stage puisse intervenir en tant que de besoin. Je vous dis ça, parce que ça veut dire qu'éventuellement, les Mairies et les Communautés de communes qui auraient un local pour installer le cabinet du Docteur Junior, si ce n'est pas trop loin du cabinet du médecin généraliste formateur, peuvent résoudre le problème. Donc ce n'est pas un sujet neutre pour certaines situations.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Sur ce dossier-là, je crois qu'on peut souligner aussi la mobilisation de l'Ordre des Médecins, notamment, sur la formation ou l'engagement des médecins en termes de maîtres de stage. On travaille régulièrement avec eux, notamment, sur les internes, etc. Je rappellerai que le Département avait lancé un appel à projets auprès des communes, pour faire des hébergements, des logements passerelles qui permettent entre autres aussi d'accueillir des stagiaires ou autres, qu'ils soient médecins ou autres, dans les territoires, parce qu'il y a le local pour exercer,

mais il y a aussi l'hébergement qui n'est pas forcément très simple à trouver sur le territoire. Donc c'est une politique globale qui se fait, mais qui associe les professionnels.

Mme Stéphanie FRÉCHET, Directrice départementale du Cantal ARS

Si vous me permettez un petit complément, nous, on a déjà fait (pardonnez-moi du terme) un premier tour de bêtes auprès des médecins généralistes qui sont remontés comme volontaires pour accueillir des Docteurs Juniors. D'ores et déjà, il y en a un petit nombre qui nous a fait remonter des problématiques de locaux pour accueillir le Docteur Junior. Le contexte électoral a fait que voilà... mais maintenant, la délégation départementale prendra contact avec les Maires des Communes concernées et potentiellement aussi les présidents d'EPCI, pour vous alerter sur ce point, voir comment on peut faire. On aura aussi un travail commun à engager – et ça, vous l'avez dit, Monsieur le Président –, c'est les conditions d'accueil un peu plus larges, c'est-à-dire un petit logement, une petite connexion wifi pour le Docteur Junior qui arrive...

Et je vous rejoins complètement sur la mobilisation du Conseil de l'Ordre, parce que c'est vrai que, lorsqu'on a fait ce premier état des lieux des médecins qui se déclarent, à ce stade, volontaires pour accueillir des Docteurs Juniors, on a une zone blanche : le Nord Cantal. C'est toujours le même. Donc là, il y a eu un premier travail qui a été fait par le Conseil de l'Ordre auprès de ses collègues. Peut-être que j'aurai l'occasion de revenir (je regarde Monsieur MAGE) vers certains Maires pour voir si, à leur niveau, en plus du travail fait par le Conseil de l'Ordre, il peut y avoir une approche des médecins pour essayer de favoriser l'accueil de Docteurs Juniors et d'installations sur cette zone du Nord Cantal.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Vincent DESCOEUR.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Puisqu'on évoque les nouveaux dispositifs et finalement l'accès à un médecin généraliste, vous avez dressé un état des lieux dans une diapo précédente qui laissait à penser que la situation se dégradait. Qu'en est-il de l'éventuelle mise en œuvre du dispositif qu'était venu annoncer Monsieur BAYROU dans le département du Cantal, pour lequel j'avais quelques doutes, mais peut-être allez-vous me rassurer ?

Mme Cécile COURRÈGES, Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Je suis passée sobrement sur le sujet, vous avez remarqué !

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

J'anticipe ?

Mme Cécile COURRÈGES, Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Non, parce que j'allais passer à un autre sujet, j'essayais de passer ce sujet, merci, Monsieur le Député ! Ce n'est pas le grand succès : on va se dire les choses. C'est que vous avez appelé les consultations solidaires... Ça marche un petit peu à Murat. Là, il y a deux médecins qui viennent régulièrement, donc ça a quand même permis à des personnes qui n'avaient plus d'accès à un médecin d'avoir des consultations... On avait aussi Condat mais ça n'a pas pris, on n'a pas eu de volontaires, en tous les cas pour l'instant. On continue, en fait, on continue à chaque fois à lancer l'appel à candidatures. Je remercie aussi les collectivités qui se sont engagées pour permettre l'accueil. C'est-à-dire que nous, on a créé les conditions d'accueil et les lieux d'accueil sont en place. La difficulté qu'il y a dans le dispositif, c'est qu'il y a peu de volontaires en face. Après, dans une région comme Rhône-Alpes, ce n'est guère surprenant. Moi, j'avais alerté sur le dispositif en disant que, si je regardais mes cartes, il n'y a pas de zone... j'ai du mal à parler de zone « surdense », pour les médecins généralistes, mais enfin, là où il y a le plus

de médecins en Auvergne Rhône-Alpes, c'est l'arc alpin et la métropole lyonnaise. Et l'endroit où il y a le moins de médecins et donc où on a mis les consultations solidaires, c'est le Cantal, l'Allier et l'Ardèche. Et espérer que tous les médecins de Haute-Savoie vont venir spontanément dans le Cantal ou l'Allier, c'était un pari ! Ou autre option, puisqu'il n'y avait aucune zone rouge de consultation solidaire en Île-de-France, c'était l'idée que tous les médecins d'Île-de-France devraient potentiellement aller alimenter les autres régions du pays... C'était un pari !

Le problème aussi, c'est que dans ce qu'avait annoncé le Premier ministre ici, il y avait un dispositif législatif associé ; normalement, ça devait boucler par une disposition législative qui est dans la Proposition de Loi (PPL) – pas celle que vous évoquiez, l'autre : il y a deux PPL qui circulent actuellement sur l'accès aux soins. La transpartisane que vous évoquez, qu'on appelle la PPL Garot et la PPL Mouiller, qui, elle, portait ce dispositif-là et prévoyait un dispositif pour boucler, c'est-à-dire une obligation pour tous les médecins de participer au dispositif de consultations solidaires et avec sanctions associées en cas de non-participation (sanction financière, notamment). À défaut d'avoir la disposition légale, on a mis sur la base du volontariat pur avec incitation de 100 € par demi-journée de consultation... A Murat, il y a quelques résultats. Dans la Loire aussi, on a un autre lieu où il y a des médecins qui viennent régulièrement, mais il y a beaucoup d'endroits où il n'y a eu aucun médecin volontaire. On continue à porter le dispositif, on ne sait jamais, on peut avoir, à un moment donné, un médecin qui, pour des raisons personnelles, familiales ou autres, ait envie de venir à Condat. On ouvrira à ce moment-là : tout est prêt, en tous les cas, pour accueillir.

Je ne peux pas vous en dire plus : ce n'est pas le succès...

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Je vous en remercie. Ça conforte un peu les doutes qu'on avait pu émettre sur l'efficacité du dispositif, ce qui laisse à penser qu'on peut reprendre nos propositions sur l'idée d'être un peu plus directs, en particulier vers les nouveaux diplômés. Merci.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

La carte présentée, c'est le recensement des médecins qui sont volontaires ou c'est l'ensemble ? C'est l'ensemble, c'est les 56 MSU ?

Mme Stéphanie FRÉCHET, Directrice départementale du Cantal ARS

Oui, parce que vous avez différentes phases d'accueil. Un maître de stage universitaire peut accueillir maintenant à l'année des Docteurs Juniors, mais il y a d'autres périodes de stage au cours de la formation. Donc là, vous avez la cartographie de l'ensemble des médecins généralistes qui sont formés MSU, mais ce n'est pas forcément ceux qui se sont déclarés volontaires pour accueillir un Docteur Junior.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Et une deuxième question, concernant les propos que vous avez déjà explicités, concernant la capacité à avoir une Maison de santé labellisée. Je prends le cas particulier de celle du Rouget-Pers où les médecins sont salariés dans le cadre du GIP. Est-ce que cette Maison de santé peut entrer dans ce cadre-là, ou pas, de labellisation ? C'est un petit peu particulier.

Mme Stéphanie FRÉCHET, Directrice départementale du Cantal ARS

C'est un centre de santé, donc ce n'est pas une MSP... Si c'est pour l'accueil de Docteurs Juniors, oui, bien sûr...

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Mais pour la labellisation France Santé ?

Mme Cécile COURRÈGES, Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Il n'y a pas de problème, les centres de santé sont éligibles à Maison France Santé. Et je réprécise que l'intérêt aussi, sur les Docteurs Juniors, c'est que, normalement, ils sont censés rester un an – parce que c'est des stages de six mois normalement sur les internats. Le principe, c'est que, normalement, les deux stages de ce qu'on appelle la phase de consolidation ont vocation à être faits au même endroit, donc on parle d'un an d'installation d'un médecin potentiellement. Sauf pour les stages intersubdivisions, où je réprécise que, à ce moment-là, c'est six mois et il faut refaire une démarche pour refaire six mois supplémentaires, ce n'est pas de droit : il faut refaire la démarche pour les stages intersubdivisions.

Si j'enchaîne, parce que je préfère le traiter aussi, comme j'avais essayé de passer sobrement sur les consultations solidaires, on m'y a ramenée, donc je vais aller directement sur la psychiatrie, comme ça, ça évitera que vous me réinterpelliez sur le sujet, assez légitimement, vu l'état de la psychiatrie dans le département.

Donc un petit focus sur la santé mentale, notamment, la pédopsychiatrie, qui est en crise dans le département, je ne peux pas dire autre chose. C'est un peu une crise nationale sur la pédopsychiatrie. Là, on a vraiment un problème de recrutement et d'attractivité pour les pédopsychiatres. J'ai d'autres territoires de la région sur lesquels il n'y a plus de pédopsychiatres. J'ai même une unité d'hospitalisation complète de pédopsychiatrie qui ne fonctionne plus dans un département, faute de pédopsychiatres. Donc là, on a une vraie, vraie difficulté nationale sur la pédopsychiatrie. Ça se traduit dans le Cantal de façon très aiguë. C'est là où l'on peut remercier encore une fois le CHU de Clermont-Ferrand, puisque, pour maintenir justement une continuité sur la pédopsychiatrie, il y a trois médecins associés qui sont détachés au centre hospitalier d'Aurillac sur la pédopsychiatrie, supervisés par des PUPH du CHU de Clermont. Ça permet d'éviter la rupture de continuité. Ce n'est pas égal. Il va falloir qu'on essaie de trouver des solutions pour avoir des seniors : de senioriser sur place à Aurillac. Là, ça permet d'éviter simplement de plus avoir de pédopsychiatrie à Aurillac. Donc ça, c'est vraiment un travail sur lequel on va continuer. Et là, c'est un exemple typique de sujet sur lequel, même s'il y a une direction autonome à Aurillac, il va falloir absolument continuer à garder les liens avec le CHU de Clermont-Ferrand. On est sur un sujet vraiment critique aujourd'hui. On pourra essayer quand même d'appuyer aussi les réponses dans ce domaine-là. Il y a d'autres actions que l'on conduit, notamment des actions de formation à la prévention au suicide. Vous avez quand même, dans le département, plus de 200 personnes qui ont été formées à la prévention du suicide dans les différents dispositifs qu'on accompagne. On finance des temps de psychologue dans un certain nombre de structures. Puis il y a le dispositif aussi Mon Soutien Psy, financé par l'assurance maladie : 12 séances possibles pour les adolescents. Le Service d'Accompagnement Thérapeutique aussi pour les violences sexuelles et les victimes d'inceste. Il y a un certain nombre de dispositifs qu'on essaie aussi de continuer à accompagner au-delà de la question pure des services de pédopsychiatrie.

Et puis une bonne nouvelle : la relance de la Maison des Ados à Aurillac, portée par Accent Jeunes, puisque le CH d'Aurillac n'était plus en capacité de porter ce dispositif, premier dispositif d'accueil et d'orientation pour les jeunes qui peuvent exprimer, à un moment donné, un mal-être ou une difficulté. Et donc la Maison des Ados est de nouveau active à Aurillac. L'objectif est déjà de commencer avec des antennes, puisqu'elle a une vocation départementale : ce n'est pas la Maison des Ados d'Aurillac, mais c'est dans l'ancienne Maison d'ados départementale, donc avec des antennes. Il y en a déjà certaines actives (ex : Maurs) et l'objectif, c'est de consolider aussi cette présence territoriale dans le reste du département. Il y a 160 jeunes déjà qui se sont tournés vers la Maison des Ados depuis sa réouverture au mois de septembre.

Sur les sujets de prévention, je passe très vite, juste pour signaler quelques dispositifs, notamment sur les personnes en situation de précarité, notamment, tout le soutien à la médiation en santé qui est porté par l'association ISBA Santé Prévention, qui permet de faire de l'aller vers, pour les personnes qui sont en rupture de soins et qu'on développe sur l'arrondissement d'Aurillac, dans le cadre, notamment, du contrat local de santé, et

là, vraiment, qui permet de faire de la médiation avec des personnes qui sont éloignées du soin et d'aller les rechercher pour les faire entrer dans les dispositifs. Je pense que c'est un très bon dispositif. Plus une équipe mobile Santé Précarité Incurie : on a fusionné les deux équipes Santé Précarité et Incurie, aussi en augmentant leurs moyens financiers pour continuer à mener leurs actions, et qui est porté par l'ANEF du Cantal. Je vous reconfirme qu'on souhaite aussi pouvoir développer une équipe mobile Précarité Psychiatrie. Il faut juste qu'on trouve le porteur de projet. Les financements sont là. Le psychiatre, surtout, en fait, c'est moins de trouver le porteur que le psychiatre, puisque là, il faut un psychiatre, obligatoirement, dans la structure, mais les financements sont sécurisés et sacralisés. Donc là, ce n'est pas un sujet de financement, mais vraiment un sujet de trouver un psychiatre.

Un point sur lequel aussi le Cantal est en pointe : la campagne vaccination HPV des collégiens. Là, vraiment, il y a une adhésion au dispositif de vaccination qui est assez remarquable, d'autant plus que là, par rapport au reste de la région, on est vraiment sur des résultats remarquables dans le Cantal. Je salue à ce titre-là aussi, le partenariat avec l'Éducation nationale pour accompagner ce dispositif de vaccination. Je ne sais pas si tu peux donner les derniers chiffres ?

Mme Stéphanie FRÉCHET, Directrice départementale du Cantal ARS

On a eu les résultats hier de la campagne de vaccination sur l'année scolaire 2025-2026. Nouveauté, cette année, on faisait HPV pour les papillomavirus et on faisait aussi les méningocoques. On a encore des chiffres en progression. Il y a eu 347 collégiens qui ont été vaccinés. Et pour la petite anecdote, sur les deux types de vaccination HPV et méningocoque, il y a plus de garçons que de filles. Ça veut dire que le message de prévention passe bien.

Mme Cécile COURRÈGES, Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

On passe à l'autonomie. Rappeler que sur le Cantal, même s'il y a des sujets de développement, on est moins sur des sujets purs de développement de l'offre. C'est ce que je vous avais présenté la fois d'avant. On est sur des taux d'équipement qui sont supérieurs aux moyennes nationales et régionales sur tous les dispositifs de prise en charge, mais plutôt des sujets d'adaptation de l'offre à l'évolution des besoins. On rappelle l'accompagnement financier de l'ARS sur l'autonomie : c'est près de 120 M€ (72,6 M€ sur le secteur Personnes âgées, 46,9 M€ sur les personnes handicapées), avec des situations financières de ces structures très différentes. Le secteur Handicap ne présente pas de difficultés financières. En revanche, pour le secteur Personnes âgées, les EHPAD sont en difficulté structurelle avec les chiffres 2024 qui sont les derniers qu'on a eus : un déficit global de 4,9 M€, principalement pour la section Hébergement et la section Dépendance et puis un excédent sur la section Soins, mais globalement des EHPAD en déficit.

Avec des sujets justement d'accompagnement spécifique des EHPAD compte tenu de ces difficultés. Il y a des dispositifs nationaux, ce qu'on appelle Perf EHPAD, avec l'ANAP (l'Agence nationale d'appui à la performance) qui vient aider certains établissements (une grappe d'établissements qu'on peut cibler). Et puis on a l'enjeu de mettre en place les GTSMS, donc les groupements territoriaux sociaux et médico-sociaux. Un des problèmes des EHPAD, c'est l'éclatement : c'est le fait que, contrairement au secteur du handicap où ce sont des organismes gestionnaires avec plusieurs établissements et structures, donc qui peuvent aussi jouer les uns et les autres, et on peut adapter l'offre au sein de l'organisme gestionnaire, c'est mono-établissement, souvent, les EHPAD. Donc on demande à n'importe quel EHPAD de pouvoir être répondant sur des enjeux d'investissement, des enjeux RH, des enjeux logistiques, ... Ça devient compliqué, comme gestion, en plus au regard des exigences qualité et autres qu'on peut demander d'eux. Donc l'idée, c'est de favoriser au moins le travail en commun, les mutualisations, comme ça a pu être fait en particulier dans le secteur hospitalier, via les groupements hospitaliers de territoire. On regarde l'autonomie des établissements. On essaie de les faire travailler ensemble sur des enjeux partagés. Et un des supports pour ça, en tout cas pour les EHPAD publics, c'est les groupements territoriaux sociaux et médico-sociaux

qu'on doit mettre en place dans les prochains mois, et sur lesquels on travaille étroitement avec le Département, parce qu'on partage cet enjeu et cette conviction.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

On présentera tout à l'heure le Schéma et on partage tout à fait cette avancée ARS et Département sur ces structures, pour la mutualisation des économies et de l'efficience pour ces établissements.

Mme Cécile COURRÈGES, Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Et j'en profite pour passer un message : autant c'est obligatoire d'adhérer à un GTSMS pour les EHPAD hospitaliers, autant c'est facultatif pour les établissements territoriaux, où je ne peux que vous inciter éventuellement à vous poser la question pour les établissements territoriaux qui pourraient dépendre de vos collectivités...

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Sur l'autonomie et notamment les établissements, c'est vrai qu'on a des établissements qui sont en difficulté. Difficulté financière : vous évoquiez 4 M€ globalement de déficit annuel. Aujourd'hui, même si on a un taux d'équipement supérieur à la moyenne, les perspectives en termes de vieillissement de la population s'accroissent, dans le département comme ailleurs. Donc nécessité de conserver ces places, certainement en pouvant les adapter, mais on a une crise court terme, effectivement, qui est à la fois financière... L'inquiétude va sur l'arrêt des fonds reconductibles, des fonds d'urgence, qui, visiblement, ne sont plus abondés. Donc comment faire ? Même si les EHPAD ont fait un travail important, globalement, en mettant des prix différenciés sur l'ensemble des établissements, en restructurant, etc., mais on a un solde de déficit passé à assumer. Ça, c'est la première inquiétude.

Et la deuxième inquiétude, c'est sur l'emploi, le personnel : on a des difficultés qui vont bien au-delà d'ailleurs des EHPAD, dans le médico-social. Et même si le virage domiciliaire a été pris, comment faire pour être présent tout au bout de la Commune de Saint-Projet-de-Salers, ce qui n'est pas simple non plus ?

Mme Cécile COURRÈGES, Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Ce sont des sujets qui nous sont posés à nous, à tous, vous et nous, puisqu'on a la responsabilité partagée de ces structures. Effectivement, a priori, le fonds d'urgence n'est pas prolongé, ce qui quand même avait permis l'année dernière, dans ce département, d'aider quatre structures et ça avait apporté 1,4 M€. Donc on retombe dans le cadre classique qu'on avait, de nos responsabilités. Nous, on a quelques crédits non reconductibles. Le Département a peut-être des éléments d'aide aussi. Et la difficulté que je vois devant nous aussi, c'est qu'on a une nouvelle crise de l'énergie qui va arriver. La dégradation en sortie du COVID est en grande partie responsable de la situation pour les EHPAD ... Il va falloir anticiper. On a un nouveau risque d'un nouveau choc exogène à subir sur le secteur des EHPAD. Donc ça rend d'autant plus indispensable de travailler aussi sur les GTSMS, sur tous les éléments de mutualisation, toutes les sources d'optimisation. Sur l'attractivité des métiers, parce qu'effectivement, l'intérim pèse beaucoup, puisque, comme on le disait, avec les difficultés RH, ça se traduit par de l'intérim. Donc il faut qu'on travaille à rendre attractifs aussi nos métiers du soin et nos territoires aussi derrière. C'est une double attractivité dans le cas présent, mais je pense qu'aucun n'a de baguette magique et de solution miracle. Ça suppose encore plus d'être en dialogue très étroit ensemble, avec les établissements du département.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

La question essentielle au niveau financier, c'est qu'il faut que nos établissements assurent un équilibre de fonctionnement annuel, mais comment peut-on faire pour assumer le déficit passé ?

Mme Cécile COURRÈGES, Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Il est sur l'hébergement, donc je vous renvoie un peu la question ! Je vais être un peu basique : il n'est pas sur le soin, donc...

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Il est quand même difficile de faire porter aux nouveaux résidents l'apuration du déficit passé, me semble-t-il.

Mme Cécile COURRÈGES, Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Concernant les aides pour le développement des sujets de l'offre et d'adaptation de l'offre, c'est vraiment ce qu'on travaille conjointement et en articulation d'ailleurs avec le Schéma de l'autonomie que vous allez présenter après, sur lequel on est très alignés ensemble.

Sur le secteur du handicap, pour essayer de renforcer le repérage précoce et l'appui à la parentalité, on a renforcé l'équipe du CAMSP (80 000 € en 2025). On a déployé un dispositif Cap Parent, pour accompagner aussi à la parentalité les personnes en situation de handicap. De nouvelles offres ont pu être mises en place. Une unité qu'on coporte : on a enfin réussi à mettre en place notre unité ASE Handicap, pour les jeunes qu'on appelle à double vulnérabilité, avec cinq places qui permettent de répondre à cet enjeu spécifique. On déploie le fonctionnement de ces dispositifs. Sept places de SESSAD pour les enfants en situation de handicap en 2025. Cinq places de répit en DIME. Des postes de facilitateur et d'assistant en parcours de vie ...

Sur l'école inclusive, l'externalisation d'une unité d'enseignement IME de Saint-Flour. Trois pôles d'appui à la scolarité. C'est le nouveau dispositif qu'on coaccompagne avec l'Éducation nationale et le pôle d'appui à la scolarité, pour favoriser l'inclusion scolaire. Donc trois à la rentrée 2025 et un quatrième qui va être à la rentrée 2026.

Sur le secteur des personnes âgées, un nouveau Centre Ressources Territorial sur le bassin de Saint-Flour. On en aura déjà deux dans le département. Quand je disais évolution de l'offre, c'est la transformation qu'on a décidée ensemble de transformation de places d'accueil permanent en hébergement temporaire ou en unité de vie protégée, puisqu'on a un sujet autour des troubles cognitifs et de développement des troubles cognitifs. On a aussi labellisé des places d'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation. Des PASA, avec un nouveau PASA en 2025, plus deux qui vont ouvrir en 2026, donc c'est 38 places de PASA créées dans le Cantal. 28 places de SSIAD aussi dans le Cantal. Donc dans le contexte financier actuel, ce n'est pas neutre de réussir encore à développer ces appuis-là, mais c'est indispensable pour accompagner la transformation de l'offre, le virage domiciliaire ou l'inclusion scolaire, enfin toutes les ambitions qu'on peut se donner collectivement. Il faut aussi qu'on puisse un peu à un moment donné les accompagner.

Pour répondre à Madame CHASTRE, qui m'a interpellée sur le fait qu'il faudrait encore plus de places, je rappelle que, sur le plan 50 000 Solutions, il y avait 2,4 M€ pour l'ensemble de la programmation pour le Cantal, et, pour l'instant, on a utilisé 1 M€, donc il y a 1,4 M€ où il faut qu'on discute ensemble comment on poursuit la programmation sur le plan 50 000 Solutions dans le champ du handicap. On a encore quelques capacités à faire dans ce terrain-là.

Sur le secteur, aussi un certain nombre de réformes qu'on a conduites ensemble sur 2025. La réforme des SAD : je vous avais expliqué à l'époque et je pense que vous êtes revenus, dans l'assemblée départementale, sur la fusion entre les SSIAD et les SAAD (les services d'aide et d'accompagnement à domicile) pour donner les SAD. Donc considérer que la personne âgée en perte d'autonomie a souvent des besoins et d'accompagnement et des besoins de soins, et que si elle peut avoir un interlocuteur unique, c'est quand même plus simple pour son parcours personnel, son parcours de vie. Les 12 SSIAD du département sont bien rentrés dans la réforme à la fin 2025. Pour autant, il faut que l'on continue à travailler, parce qu'il y a une question : pour l'instant, c'est uniquement par

convention avec un SAD qu'ils ont répondu aux attendus de fin 2025. Normalement, à la fin, il devrait y avoir une entité unique, donc on a deux ans pour travailler. On a beaucoup travaillé et on va continuer beaucoup à travailler. On a deux ans pour pouvoir faire cette transformation jusqu'au bout et sécuriser la situation des services concernés.

La fusion des sections, puisque vous êtes un des trois Départements expérimentateurs de la région, avec la Métropole de Lyon et la Savoie. Je pense que ça s'est passé dans de bonnes conditions. En tout cas, on n'a pas eu de plainte des établissements, il me semble.

Ça a plutôt permis un renforcement des moyens sur la dépendance pour les établissements du Cantal. On espère qu'il y aura peut-être un effet 2025 sur le visible, puisqu'effectivement, le tarif du Cantal était inférieur au tarif moyen national, et, comme on a aligné tous les établissements sur le tarif moyen national, il y a quand même un gain financier sur la partie dépendance pour les établissements du Cantal. Donc à suivre pour la suite. Pas d'informations sur la suite du déploiement de la réforme au niveau national, puisque l'objectif, à un moment donné, c'était plutôt la généralisation, mais, comme il y a discussion autour d'un projet de loi de décentralisation, on ne sait pas très bien de quel côté la balle va tomber.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Au milieu, ce serait bien !

Mme Cécile COURRÈGES, Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Je ne sais pas où elle va tomber, je ne me prononce plus sur ce sujet-là !

Dans les partenariats, on a aussi la constitution du service public départemental de l'autonomie, le SPDA – là, on va encore multiplier les sigles (dans ce champ, ça n'arrête pas), mais là, c'est un sujet important, parce que là, c'est porté par le Département. Nous, on appuie le Département : c'est sous l'égide de la collectivité départementale. Le but, c'est quand même d'avoir une gouvernance partagée sur l'ensemble des sujets de l'autonomie. Je ne sais pas si, Madame LACHAIZE, vous voulez dire quelque chose ?

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

On l'a mis en place tardivement, mais au démarrage, on se rend déjà compte que les partenaires sont là, ont des attentes et le travail avec l'ARS se passe très bien et va permettre de mettre en place beaucoup de choses, notamment, et j'y reviendrai tout à l'heure sur le Schéma, au niveau de la communication et de la connaissance des associations et des partenaires entre eux, parce qu'on se rend compte aujourd'hui que, même dans un petit département comme le nôtre, ils ne se connaissent pas. Ils ne savent pas ce qu'ils font. Et ça, c'est un peu embêtant. On va commencer par-là, mais on a un beau challenge devant nous.

Mme Cécile COURRÈGES, Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Parce qu'effectivement, on avait la particularité d'être une région où on n'avait aucun département expérimentateur sur le sujet. Souvent, on est n°1 en Auvergne-Rhône-Alpes, mais là, sur ce terrain-là, on n'avait pas eu de département expérimentateur, donc on n'a pas l'acquis des expérimentations, contrairement aux autres régions, mais c'est en train de se déployer dans toutes les régions, et de façon très pragmatique qui est plutôt l'approche qu'on choisit à chaque fois. J'insiste sur ce sujet-là, parce que l'instance de gouvernance de ce service public, c'est ce qu'on appelle la CTA (la conférence territoriale de l'autonomie). Je ne sais pas, encore une fois, s'il y a une loi de décentralisation qui ira à son terme, mais, dans ce cadre-là, il est plutôt prévu que la CTA devienne un peu le lieu global de partage, y compris de nos programmations à l'avenir, au niveau départemental, de l'ARS et du Département. Donc ce n'est pas neutre, la mise en place de ce nouveau cadre de travail partagé.

Et pour reprendre, Monsieur le Président, ce que vous évoquiez tout à l'heure, effectivement, il y a des enjeux encore autour du vieillissement. Il y a la préparation d'un plan Grand âge, au niveau gouvernemental. On nous a

demandé, dans ce cadre-là, de travailler avec les Départements, à l'identification d'un état des lieux précis de l'offre en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie, sur tous les sujets, pas que la partie médico-sociale, mais y compris l'accompagnement à domicile, et à des projections des besoins qu'il pourrait y avoir à l'horizon 2050. Pour le Cantal, concrètement, le pic de vieillissement (le maximum de personnes en perte d'autonomie) sera atteint en 2045. Ça veut dire que d'ici 2045, il y aura 600 personnes de plus en perte d'autonomie sévère. Ça ne veut pas dire que c'est 600 personnes de plus en EHPAD : il y a d'autres modes d'accompagnement et de prise en charge. En tout cas, ça nous donne l'évaluation quantitative du sujet de l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie pour le Cantal. Ce schéma-là est intéressant : ce sont des projections pour l'ensemble de la région, où vous voyez que tous les départements ont quand même encore un sujet de vieillissement devant eux, mais on voit quand même qu'il y a une évolution. C'est ce que je vous avais déjà expliqué il y a un an et demi : il y a des départements sur lesquels on est déjà engagé dans le processus de vieillissement (j'essaie de dire ça de façon politiquement correcte), et il y a des départements où l'enjeu du vieillissement est majeur, il est devant eux, et dans un contexte où on n'est plus en développement de places d'EHPAD ou autres. Donc là, on a un sujet quand même de politique publique assez majeur devant nous. Quand vous voyez les 68 % d'augmentation en Haute-Savoie ou dans l'Ain à l'horizon 2050, c'est assez complexe à traiter !

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Le risque pour nous serait que les efforts se concentrent sur ces départements qui vont à leur tour faire face au vieillissement, alors que nous, effectivement, notre 19 % pourrait laisser penser que la situation est entre guillemets « plus confortable », mais il reste une solution, c'est d'organiser une migration vers l'ouest...

Mme Cécile COURRÈGES, Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Je ne vais pas me prononcer sur le sujet ici, je compte repartir vivante de cette Assemblée départementale !

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

On peut garder nos places et accueillir avec plaisir toutes les personnes âgées ...

Mme Cécile COURRÈGES, Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Vous allez avoir du mal à faire bouger les Haut-Savoyards, mais...

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

C'est peut-être une option aussi à regarder.

Mme Cécile COURRÈGES, Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

En tous les cas, la démonstration est quand même que le sujet du vieillissement est un sujet général, parce que le premier message est que tous les départements ont un sujet de progression, mais encore une fois, il ne faut pas faire automatiquement « personnes âgées en perte d'autonomie = EHPAD ». On n'est vraiment pas dans cet esprit-là et cette logique-là.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Mais très sérieusement, je m'inquiète justement des prévisions de hausse du vieillissement dans ces départements-là, parce que dans le passé, nous avons eu à vivre ces difficultés. C'est-à-dire que nous avons souffert de taux d'encadrement ou d'offre qui étaient supérieurs à la moyenne régionale, et, en fait, les efforts qu'on avait produits pour être à ce niveau-là ne doivent pas être anéantis par l'idée que d'autres auraient soudainement plus de besoins...

Mme Cécile COURRÈGES, Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

On n'est pas dans cette problématique-là, on est plutôt...

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

On l'a vécu dans un certain nombre de secteurs...

Mme Cécile COURRÈGES, Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

On est plutôt aujourd'hui sur la question où, pour l'instant, on nous demande de faire l'exercice de mise à plat et d'état des lieux, et des projections. La question, après, c'est : est-ce que, demain, politiquement, au niveau national, il faudra travailler cela dans une programmation ? Ça, c'est un sujet qui n'est pas tranché à date, et qui va renvoyer aux contraintes financières générales du pays. Si, à un moment donné, il y a une traduction en programmation, ça veut dire que, par contre, sur les mesures nouvelles et les moyens nouveaux, on privilégiera quand même – et là, vous pouvez l'entendre, vu cette carte-là –, les départements de l'Est de la région. Par contre, nous, ça nous engage quand même aussi à travailler sur l'adaptation de l'offre. C'est ce que je disais tout à l'heure : on voit qu'il y a un sujet majeur beaucoup plus majeur dans les EHPAD, lié aux troubles cognitifs. Ça nous amène plus à développer des unités de vie protégée, à adapter aussi notre offre. Donc on a des choses à faire et à travailler : des PASA ou autres. On a des choses à faire et à travailler dans ce département, au regard aussi de ces données.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Ce qu'il serait peut-être intéressant aussi de voir, c'est la carte nationale, je suis assez preneuse.

Mme Cécile COURRÈGES, Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

On l'a à la fin. L'objectif, c'est que ce travail-là ait lieu dans toutes les régions, et qu'ensuite, il y ait une consolidation. On devrait avoir normalement une consolidation nationale, le moment venu, de l'ensemble de ces travaux qu'on mène dans tous les départements.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Aujourd'hui, indépendamment des places – parce que, sur les 3 200 places à peu près en EHPAD que l'on doit avoir, on doit déjà avoir 400 résidents de l'extérieur du département : il ne faut pas le décorréler avec les emplois. On parlait tout à l'heure de problèmes de RH pour la prise en charge : il faut tout mener de front.

Mme Cécile COURRÈGES, Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

En tout cas, c'est un travail qu'on va conduire dans les semaines et mois qui viennent, ensemble, avec le Département, et à la fin, ça devrait nous donner une visibilité régionale, mais nationale aussi sur ce sujet. Puis on verra ensuite les décisions politiques qui vont être prises à un moment donné.

Sur le sujet Santé - Environnement, je vais être très rapide, mais ça me permet de vous rappeler quand même qu'on est compétents sur la qualité de l'eau, la qualité de l'air, les moustiques, sur plein de sujets mais pas les abeilles ni le frelon asiatique. Je rappelle que, dans une Direction départementale de l'ARS, la moitié ou un tiers des effectifs, ce sont des effectifs de Santé - Environnement. Ce sont des ingénieurs et des techniciens sanitaires, qui sont beaucoup sur le terrain, que vous rencontrez souvent sur vos sujets et ce qu'on oublie assez quand on parle d'une ARS. On ne s'occupe pas que du médico-social et de l'hospitalier.

Donc, quelques enjeux dans le département que vous connaissez bien : le sujet de la qualité de l'eau potable avec, notamment, la bactériologie, où on a 10 % encore des résultats non conformes en bactériologie sur l'année 2025. On sait qu'il y a 20 % de la population du département qui est potentiellement exposée à un moment donné à une eau de qualité bactériologique insuffisante. Sur le sujet quantitatif aussi, on a eu encore un épisode dans une partie du département de sécheresse en 2025. Qualité et quantité sont étroitement liées. C'est un sujet qui nous préoccupe beaucoup, comme vous d'ailleurs. Avec l'enjeu aussi de la protection des ressources : si on veut la qualité de l'eau potable, il faut protéger la ressource en eau. C'est une ressource de plus en plus chère pour nous

tous, parfois aussi du point de vue financier, mais en tous les cas, importante et qu'il nous convient de protéger. C'est tout l'enjeu des périmètres de protection des captages.

Sur les PFAS, parce que c'est un sujet d'actualité dans la région sur lequel on est souvent mis en avant, puisque, malheureusement, nous avons été les premiers où le sujet est apparu au niveau national. Considérez que, dans un département plutôt rural comme l'est le Cantal, on a une image un peu des PFAS plutôt industrielle, créés par l'activité industrielle... Alors, je vous dis juste qu'il n'y a pas de problème de PFAS, il n'y a pas eu des problèmes de non-conformité sur les PFAS. Parfois, on a pu trouver un résultat, mais jamais confirmé par la suite, donc il n'y a pas de problème de non-conformité PFAS sur l'eau dans le Cantal, je préfère commencer comme ça. Mais tous les endroits où on a trouvé un peu de PFAS, ça n'a jamais été dans des limites de non-conformité, mais des traces, donc il y a un peu de PFAS, y compris dans le Cantal.

Le sujet du moustique tigre : sujet qui va monter. Vous n'êtes pas encore comme d'autres départements de la région qui sont quasiment totalement colonisés, mais, chaque année, il y a toujours plus de Communes qui sont colonisées par le moustique tigre. Cette année, dans la région, on a eu notre premier cluster dans l'Isère : plusieurs dizaines de cas de contamination par le moustique tigre, donc de dengue. Ça fait bizarre ! Quand vous avez une dizaine de personnes qui ont la dengue, qu'on voit plutôt comme une maladie tropicale, et donc là on n'était pas sur des cas importés, c'étaient des cas autochtones, donc le moustique contaminé dans l'Isère. Et c'est très compliqué pour lutter contre. On a pris des semaines, des semaines et des semaines pour tuer le cluster de moustiques tigres dans l'Isère.

Le radon, je ne reviens pas dessus, vous savez parfaitement que vous y êtes particulièrement exposés compte tenu de votre sol.

Il y a des sujets aussi d'ambrosie et donc d'allergies.

Et puis le sujet de l'habitat indigne, alors dans ce département avec un travail très important et un interservices dans le cadre d'un pôle départemental. C'est aussi un enjeu, avec un taux d'insalubrité qui est important dans le département, mais avec aussi du partenariat qui est bien mis en place sur ces sujets. Avec deux sujets particuliers qu'on a pris en charge aussi : l'incurie, puisque là, c'est dans le cadre de l'équipe mobile que j'évoquais précédemment, et puis les punaises de lit. On a mis en place un groupe de travail départemental sur le sujet des punaises de lit, qui revient régulièrement malheureusement. Je ne suis pas responsable des punaises de lit non plus, mais on travaille dessus quand même pour autant.

Et dernier point, pour insister, mais je crois que c'est l'esprit de ce que je présente depuis le début : on est vraiment à votre disposition. On tient beaucoup au travail de terrain. On croit fondamentalement que le travail se fait dans les territoires, que nos territoires sont différents et qu'on doit s'adapter à la différence de nos territoires. Vous en êtes une bonne illustration ici. Donc on a un outil pour ça : c'est le Contrat Local de Santé, parce que c'est le seul outil qui me permet de contractualiser directement avec des Collectivités territoriales, parce qu'autrement, je contractualise ou je finance des établissements, des professionnels de santé. Pour dialoguer directement avec des collectivités, c'est le Contrat Local de Santé. On en a renouvelé deux en 2025 : le bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie cantalienne et puis celui du bassin de Saint-Flour. Et puis on a un projet dans l'arrondissement de Mauriac, qu'on espère conclure en 2026 avec les quatre EPCI concernés.

Je rappelle aussi que, dans ce cadre-là, on peut additionner à notre Contrat Local de Santé un volet Santé Mentale dans le cadre d'un Conseil Local de Santé Mentale – ce qu'on a fait pour Aurillac, la Châtaigneraie et Carladès. C'est aussi un moyen pour traiter de façon plus globale les questions de santé mentale sur un bassin de population.

Et puis redire qu'on est à votre disposition. L'année dernière, la Direction départementale est allée à la rencontre des neuf EPCI. On va aller à la rencontre (en lien avec le Préfet et aussi par des rencontres directes) des nouveaux exécutifs communaux et intercommunaux, quand les élections seront terminées. Et le message que je veux passer

est qu'on est vraiment à votre disposition pour répondre à vos invitations, si vous nous invitez en assemblée des Maires ou à l'assemblée intercommunale de l'EPCI et autre. On est à votre disposition. N'hésitez pas. On a des choses à partager avec vous, je pense qu'on a essayé de le démontrer sur cette séquence un peu longue, je suis désolée, Monsieur le Président.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. C'est parce qu'on vous a interrompue quelquefois. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Simplement, puisque je suis un élu sortant, pour témoigner des relations qui ont été très productives, que ce soit dans le cadre de l'Hôpital, dans le cadre des réflexions sur le CLS, et (vous l'avez évoqué) le CLSM intégré. Le souci de la santé sur notre territoire, c'est une réalité, et je pense que l'on a tout à gagner, EPCI particulièrement, à travailler au plus près de ces problématiques avec les Services de l'ARS qui nous permettent d'avoir une vision un peu plus élargie que notre simple vision personnelle, tout en maintenant un lien étroit avec les professionnels de santé du territoire. Je tiens à souligner cette efficacité.

Souligner que dans les moments difficiles, vous avez été très soutenant et particulièrement sur l'Hôpital d'Aurillac, où j'avoue que c'était une situation un peu complexe. Je pense que le soutien de notre territoire est efficace, parce que je suis bien conscient qu'il y a des contraintes financières qui s'imposent à tous, mais j'avoue qu'en tout cas, j'ai beaucoup apprécié notre étroite collaboration, Madame COURRÈGES et Madame FRÉCHET, parce que c'était important d'être soutenus dans les moments difficiles.

Sur les EHPAD, je pense que, là aussi, il y a une réflexion que l'on partage tous ensemble sur ces difficultés, Sylvie, notamment, pour anticiper les besoins à venir, mais je pense que la difficulté d'avoir des structures médico-sociales d'accueil des personnes âgées va être un vrai sujet et va nécessiter une réflexion peut-être beaucoup plus large que celles que nous avons obtenues chacun dans nos EHPAD. Je parle là plutôt en tant que Maire qui gère des EHPAD.

Et enfin, le dernier sujet qui me semble très important pour notre territoire, c'est l'accueil des Docteurs Juniors, parce qu'avec la démographie médicale que l'on connaît, je pense qu'on aura tout intérêt, Communes et Interco, notamment, pour faciliter l'accueil de ces Docteurs Juniors qui seront les ressources des centres de soins futurs.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Sylvie LACHAIZE ?

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Remercier et témoigner d'un travail commun entre l'ARS et le CD. Un travail commun pour l'intérêt général de nos habitants, notamment sur les EHPAD. Je rejoins ce qu'a dit Monsieur MATHONIER par rapport au travail qui nous attend sur les EHPAD. On a un gros boulot et, quand on voit qu'au niveau de la région, il y a des départements beaucoup plus vieillissants, on se dit qu'on a bien fait d'ouvrir nos EHPAD dans la période où on les a ouverts, parce qu'aujourd'hui, ce serait peut-être plus compliqué. Ça va être plus compliqué pour ces départements. Donc on a bien fait de le faire. On a bien fait d'ouvrir nos EHPAD sur tous les territoires du département, mais cela n'enlève pas les problématiques que l'on retrouve aujourd'hui, et que l'on va trouver, notamment, sur les financements.

Vous remerciez aussi sur tout le travail qui est fait au niveau de l'autonomie, parce que, vous l'avez dit, Madame COURRÈGES, on a ouvert un CTA, on a ouvert un SPDA, on travaille sur les SSIAD, les SAD et les réformes nous suivent ou nous poursuivent depuis quelques années... Et remercier aussi vos services, notamment Madame

LABELLIE BRINGUIER avec qui on travaille très régulièrement, et vous, Madame FRÉCHET, parce que le travail est efficient. On n'est pas toujours d'accord et on se le dit, mais on avance pour l'intérêt général et c'est le plus important.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Gilles CHABRIER, Vincent DESCOEUR, puis Céline CHARRIAUD. Monsieur CHABRIER, on vous écoute.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Monsieur le Président. À mon tour, je voulais remercier les Services de l'ARS, parce qu'en tant que Maire de Murat, l'accompagnement de la restructuration de notre centre hospitalier est un exemple de dynamisme, et que vous voulez accompagner les territoires ruraux. Donc, au nom des Muratais et du Territoire de Murat, je tenais vraiment à vous remercier et remercier aussi l'accompagnement régulier en la personne de Madame FRÉCHET aux différentes instances qui accompagnent tous les dispositifs. Donc merci pour ce devoir d'accompagnement. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Vincent DESCOEUR.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci. À mon tour, en qualité de parlementaire, dire ma satisfaction des relations efficaces que nous pouvons avoir sur quantité de dossiers qui, pour certains, appellent des réponses urgentes, et pour d'autres, consistent à entreprendre une réflexion. Je voulais vous en remercier publiquement.

Je voulais profiter de cette intervention sur le sujet que j'ai évoqué, qui est le dispositif que j'appelle « dispositif BAYROU », mais je pourrais appeler ça « l'usine à gaz », mais je préfère ce terme qui est quand même beaucoup plus choisi. Sans vous compromettre, si on pouvait avoir des statistiques... Je souhaiterais prendre une initiative parlementaire, et ce serait intéressant pour moi, en toute objectivité, de pouvoir disposer des chiffres qui attestent, si besoin était, non pas du fait que ce dispositif aurait été mal pensé, mais que, pour le coup, objectivement, il ne produit pas les effets escomptés.

Puis je voulais ouvrir une parenthèse sur la question de l'eau, qui a été abordée. J'ai entendu beaucoup de travaux sur ce sujet à l'Assemblée, notamment un rapport qui traitait de l'adaptation de la politique de l'eau au changement climatique – qui est une affaire législative, j'en conviens –, mais je pense qu'à cette heure, au regard du défi qu'on va devoir relever en raison de la réduction drastique à prévoir de la ressource, on est encore sur des schémas peut-être pas encore adaptés à nos difficultés. Je pense, notamment, à la mobilisation de la ressource, parce que, depuis longtemps, le Département pense interconnexion, partage de la ressource. C'est une orientation qu'il faut conforter, mais on est déjà opérationnels. Par contre, il fut un temps où, pour des raisons fondées de qualité de la ressource, on a procédé à la fermeture de multiples captages. C'était plutôt judicieux, si ce n'est qu'à cette heure, j'ai l'intime conviction qu'on a condamné des captages qui aujourd'hui satisfont aux obligations sanitaires, et qui, peut-être, demain, seront utiles lorsqu'il s'agira de s'assurer qu'on a une ressource suffisante pour faire face au besoin. Je pense à des cas très particuliers. Il y a un problème législatif, mais il y a aussi un problème réglementaire, puisque, dans certains cas, c'est le Code de la santé qui vient interdire la remise en service de ces captages. Mais je voulais révoquer ce sujet, parce que je crains que d'ici quelques années, nous soyons à nouveau confrontés à des difficultés d'approvisionnement, et cette question réglementaire, aujourd'hui, peut être un frein dans certains cas. Alors, vous auriez raison de dire que la balle est dans mon camp et je tente d'infléchir le cadre un peu trop rigide, mais voilà, je voulais le partager avec vous. On en a déjà parlé. Je pense que des difficultés sont devant nous.

Mme Cécile COURRÈGES, Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Je partage avec vous que, pour moi, l'eau, c'est la future grande politique des années qui viennent. Je pense qu'il va falloir qu'on change certains de nos logiciels sur le sujet, des cadres juridiques, mais aussi notre façon d'aborder ce sujet-là.

Sur les consultations solidaires, on pourra vous passer les données de la Région, je les ferai passer par Stéphanie FRÉCHET, si vous en êtes d'accord. Je mets un bémol, parce qu'on vous répondra au niveau national, c'est qu'il y a des chiffres un peu supérieurs dans certaines régions, mais avec deux bémols. Je vous donne les éléments explicatifs avant, c'est que, dans certaines régions, il peut y avoir un point de consultation qui va être hyperactif et avec des médecins qui vont venir très, très régulièrement, donc ça va augmenter très fortement les niveaux de consultation. Je pense à un cas en Normandie, où, je ne sais pas pourquoi, il y a un point de consultation qui est hyperactif, qui cartonne. Et l'autre volet, c'est que tout dépend aussi où sont les zones surdenses par rapport aux zones sous-denses. Ce que je vous disais : notre géographie est totalement éclatée dans la région, c'est à l'opposé. Dans d'autres régions, en Nouvelle-Aquitaine, un Girondin, ce n'est pas si facile que ça d'aller dans les Landes pour faire quelques consultations. Donc eux, leur zone surdense est en Gironde, leur zone sous-dense est dans les Landes, donc c'est plus facile, de départements limitrophes, d'organiser de la solidarité entre médecins, mais on vous passe les données de la région, il n'y a pas de souci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Céline CHARRIAUD.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Président. Je ne vais pas être très longue, juste m'associer aux propos de l'ensemble de mes collègues concernant les remerciements, la qualité de la relation qu'on a pu avoir avec nos interlocuteurs locaux, notamment, Madame FRÉCHET et ses équipes sur le département. Elle est vraiment, à mon sens, satisfaisante, et je pense qu'il faut qu'on vous en témoigne.

Et vous dire aussi que je voulais parler du même sujet que Monsieur DESCOEUR concernant l'eau potable. J'ai observé, quand bien même les services de l'ARS sont tenus par la réglementation qui, comme l'a dit Monsieur DESCOEUR, a besoin d'évoluer par rapport au sujet qu'il a évoqué, j'observe quand même une exigence qui est toujours là de la part des Services de l'ARS, mais avec une compréhension des enjeux locaux sur le plan qualitatif et quantitatif qui nous permet quand même d'être un peu plus sereins (nous) localement, et de trouver des solutions, du moins une compréhension – ce qu'on n'avait pas il y a quelques années. Donc, je tiens quand même à le souligner, et franchement merci, parce que, des fois, on était dans des situations vraiment inextricables, nous, localement. Donc on a vraiment besoin de ce type de compréhension des particularités locales. Merci encore.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Didier ACHALME.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Merci, Madame la Directrice régionale de cette grande région, de venir jusque dans le Cantal. Ce n'est pas la première fois et on vous reçoit chaque fois avec plaisir et aujourd'hui, il ne neige pas !

Merci aussi à Madame la Directrice départementale, qui est toujours disponible quand on en a besoin. Ça, c'est une vraie qualité de proximité. Je crois qu'on a le privilège, à Massiac, d'avoir accueilli quelques moustiques. C'est sûrement le résultat d'un climat exceptionnel, puisqu'on est proche du climat des îles (ou l'A75 peut-être, tout à fait...).

Pour revenir plus sérieusement sur les Maisons de santé et la labellisation future, possible, etc., la Collectivité de Hautes Terres Communauté joue pleinement ce rôle, et on attend cette labellisation très prochainement, de manière à ce qu'on puisse vraiment enclencher un processus de proximité avec le CHU de Clermont-Ferrand et être attractif pour qu'on puisse faire venir ces médecins juniors dont parlait tout à l'heure Monsieur MATHONIER, parce que c'est l'avenir. On en est pleinement conscients et on ne peut pas se passer de ça. C'est vrai qu'il y avait quelques résistances à la formation de maître de stage (moi, j'ai encore l'ancienne terminologie), MSU, mais c'est vraiment l'avenir et je souhaite qu'on soit épaulés et appuyés sur cette labellisation le plus vite possible, de manière à ce qu'on puisse cranter pour l'avenir. Merci, en tout cas, à vous.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Marina BESSE.

Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1

Merci. Je vais terminer le tour des remerciements en vous remerciant pour votre soutien pour l'Hôpital de Saint-Flour, qui connaît des difficultés, vous l'avez dit. Vous avez clairement exprimé la difficulté première que l'on rencontre, et nous allons poursuivre à vos côtés, pour essayer d'arriver à arranger un peu toutes ces difficultés et à bousculer un peu tout ce monde pour notre territoire. Merci beaucoup.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Il me revient de conclure... Non, Florian MORELLE, toujours un peu en retard, Florian MORELLE !

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

En décalage...

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

C'est habituel !

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

... pour arriver jusqu'au sud, qu'on a vu, justement.

Par contre, sur les moustiques tigres (puisque Didier ACHALME en parlait), nous, on a été les premiers ; on a été la porte d'entrée des moustiques tigres, mais pas que des moustiques tigres, la porte d'entrée de beaucoup de choses à Maurs et dans la Châtaigneraie cantalienne.

Un sujet qui n'a pas été évoqué, mais je sais que ça se suit du côté ARS, c'est au niveau du Conseil départemental sur l'enseignement supérieur, avec (vous le savez) le campus connecté, que nous portons, le Conseil départemental, et sur lequel on a fait savoir qu'on était candidat sur les formations qui permettront à nos futurs médecins, de pouvoir, dans leur cursus, avoir ce suivi en distanciel, avec un campus connecté qui est parmi les plus performants de France avec celui de Nevers, donc, notre souhait de pouvoir être un lieu où, pour la première année et d'autres années, parce qu'il n'y a pas que la première année qui pourrait être en distanciel, on puisse participer à cette logique de former au plus près. Et vous savez qu'on a un outil qui fonctionne, qui fonctionne bien. D'ailleurs, l'État nous accompagne à nouveau dans le prolongement du campus connecté. On a parlé tout à l'heure de François BAYROU, il avait été accompagné, dans sa visite à Puycapel, de quatre autres ministres, dont celui de l'enseignement supérieur, qui se rappelait justement de notre outil très efficace dans le Cantal et de notre souhait de pouvoir justement avoir cet accompagnement sur l'enseignement pour les futurs médecins. Donc je réitère bien

sûr notre souhait, au nom du Conseil départemental, d'être un lieu d'expérimentation, un lieu d'accueil et d'accompagnement, justement, au développement.

Je le fais en tant que Conseiller départemental, et, comme il y a eu beaucoup de remerciements, aussi en tant que Maire de Maurs et élu de la Châtaigneraie cantalienne pour les Maisons de santé pluridisciplinaires qui se sont bien développées sur notre territoire, et sur le sujet de Maurs, où on a eu et la Maison de santé et le travail qui a été fait autour d'une maison communale de santé avec le déplacement et l'agrandissement du CMP. Quand vous avez parlé tout à l'heure des sujets psychologiques et de pédopsychologie, c'est un vrai effet qui a eu lieu sur Maurs pour tout un territoire. C'est une file active de 650 à 700 patients. On sait qu'il y a de plus en plus de demandes, alors qu'il y a moins de professionnels en face. On regardait déjà les évolutions sur notre territoire pour les effets de vieillissement, mais sur ces sujets de santé mentale, il y a un double effet : il y a des gens qui ont plus facilement maintenant la facilité d'aller voir quelqu'un, d'aller se confier. Il y a aussi un plafond qui est tombé, et tant mieux, c'est-à-dire que ce ne sont pas des fous qui y vont, ce sont des gens, à un moment donné, dans leur vie, qui ont une difficulté familiale, de motivation, de dépression. C'est tout un chacun qui peut y avoir accès, et plus facilement, les gens vont vers ces structures et c'est tant mieux. C'est pour ça qu'il faut qu'elles soient sur l'ensemble des territoires et pas concentrées seulement dans les Villes préfectorales, au plus près. Et l'effet d'après-COVID, où on a senti des gens qui ont très mal vécu cette période, et les jeunes adultes et les adolescents. Parce qu'on parle, souvent, quand on parle de pédopsychiatrie, des très jeunes, mais il y a toute une génération, là, qui a vraiment besoin de ce suivi, et il y a de la tension. Donc d'avoir les CMP au plus près, éclatés sur l'ensemble du territoire, est essentiel. Merci pour cet accompagnement. Je vais m'arrêter là, parce que j'ai déjà été assez long, mais vous avez compris les deux sujets que j'évoquais et surtout, je pense qu'on a, côté Conseil départemental, vu qu'on est ici en son sein, la capacité à pouvoir accompagner le développement de cette belle idée.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Je pense que nous en avons terminé avec tous ces remerciements. Vous avez bien fait de venir, Madame la Directrice régionale, mais attention, vous savez qu'en langage cantalien, ça veut dire que c'est un encouragement ! C'est un encouragement pour continuer à prendre en compte et écouter nos besoins, et à être au plus près dans ce travail collaboratif avec nos besoins.

Moi, j'insisterai effectivement sur la santé. La santé, souvent, on la résume aux médecins généralistes qui sont importants, mais c'est vrai qu'on a tout un tas de spécialistes qui posent souci : la présence de spécialistes ou plutôt l'absence de spécialistes dans le département. Et là, il y a un travail à faire. Et lorsque vous donnez les chiffres de PH en postes non pourvus dans le département, c'est vrai qu'on peut effectivement s'inquiéter, même si on arrive à avoir quelques remplaçants, mais incontestablement, un travail est à faire à ce niveau-là. On est prêts à s'y associer, bien sûr, avec l'ensemble des professionnels sur le sujet.

Je vous remercie d'être venue. Il est toujours intéressant de pouvoir échanger et balayer l'ensemble du champ d'action. Merci à vous !

Mme Cécile COURRÈGES, Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Merci à vous et bonne continuation de vos travaux.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je vous propose cinq minutes d'interruption de séance.

Interruption de séance.

Reprise de la séance

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je vous invite à reprendre vos places, pour pouvoir ouvrir cette session.

Jean-Yves BONY donne pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE, Philippe FABRE à Annie DELRIEU, Marie-Hélène ROQUETTE à moi-même, Christophe VIDAL à Sophie BENEZIT et Jean MAGE à Valérie CABECAS, mais il reviendra peut-être d'ici la fin de cette séance.

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

On est réunis pour notre première session de l'année. C'est vrai que cette dernière fait suite à une large séquence démocratique où les Cantaliens ont été appelés à renouveler les quelque 250 équipes municipales. Si on revient en 2020, le scrutin s'était déroulé dans des conditions particulières, c'était la crise Covid qui avait largement contrarié cette élection dans son déroulement et dans la participation. En 2026, il a été marqué aussi par la réforme qui a introduit les « listes bloquées » dans les Communes rurales et la parité.

Nul doute que les listes bloquées ont contrarié nos concitoyens et j'en veux pour preuve le nombre de bulletins blancs et de bulletins nuls du fait de l'impossibilité de panacher et en particulier dans les 173 Communes qui ne comptaient qu'une seule liste par exemple, mais il y a eu une incompréhension de cette réforme. Lorsqu'on fait le bilan, une seule Commune aujourd'hui, en l'occurrence, Saint-Jacques-des-Blats n'a pu élire son Conseil municipal du fait de l'absence de candidats. Je crois que le Préfet reconvoquera la population dans trois mois et d'ici là, trois personnes ont été désignées par lui-même pour gérer le quotidien de la Commune. Plus globalement, seulement six Communes ont été appelés à un deuxième tour qui s'est déroulé la semaine dernière.

Dans cette enceinte, bon nombre d'entre vous se sont d'ailleurs présentés devant les suffrages de nos concitoyens. Aussi, je me permets de féliciter globalement les nouveaux élus, ceux qui ont été réélus et de saluer les candidats malheureux à ces élections.

En tant que Président de Département, je me satisfais du résultat global de ces élections avec son lot de confirmations : on pourrait citer Arpajon-sur-Cère, on pourrait citer Vic-sur-Cère, on pourrait citer Maurs, Massiac, par exemple. L'idée n'est pas d'être exhaustif, mais c'est à Aurillac qui était une ville dirigée par la gauche depuis 50 ans, que toutes les attentions se sont tournées avec la victoire de la liste conduite par Patrick CASAGRANDE.

Alors, je lis, j'écoute, je regarde, c'est intéressant. Aujourd'hui, certains commentent, d'autres remettent déjà en doute les programmes proposés par les candidats qui ont été choisis par les Cantaliens et ça, d'une manière générale. Souvent, c'est l'habitude après cette période électorale et puis d'autres ont la tentation de réduire ce résultat à un retour en arrière et vont même jusqu'à faire un parallèle avec les années « POMPIDOU ». Imaginez un retour de 50 ans en arrière ! Alors je m'interroge sur l'objectif de cette analyse, sur le signal qu'ils veulent adresser ? Et je m'interroge moi aussi ... car c'est vrai que durant ces 50 dernières années, depuis l'époque POMPIDOU ? Certes, un certain nombre de progrès ont été réalisés au sein de notre pays, au sein de notre société. Mais si je regarde les 15 dernières années, on a aussi fait quelques mauvais choix au niveau du pays. Dans cette logique, nous ramener à l'époque POMPIDOU, je crois qu'on peut affirmer facilement que sa vision était éminemment contemporaine et que nous avons perdu beaucoup de temps lors de ces 50 dernières années.

Je ne vais pas être exhaustif, mais je pourrais rappeler qu'à l'heure où tout le monde parle du réchauffement climatique, de la transition énergétique, de plans divers de réduction, c'est bien lui qui a créé le ministère de l'Environnement et qui a lancé les premières mesures environnementales. Je pourrais rappeler aussi qu'après la

décision du Président HOLLANDE, décision qui avait été confirmée par le Président MACRON qui vient de se raviser pour relancer un programme nucléaire, c'est bien Georges POMPIDOU qui à l'époque avait mis sur les rails le plan MESSMER dès les prémices du premier choc pétrolier, c'est-à-dire une politique volontariste d'accélération du nucléaire pour assumer l'autonomie énergétique du pays. Je pourrais rappeler qu'après avoir sciemment, au cours de ces 50 dernières années, désindustrialisé la France, aujourd'hui, sur toutes les lèvres, on reparle de réindustrialisation et de relocalisation de la production industrielle en France. Georges POMPIDOU, à l'époque, poussait les industriels français à exporter et il ne négligeait pas non plus les PME qu'il considérait comme créatrices dynamiques et viviers de ces grandes entreprises. Si aujourd'hui on ne parle que de grands groupes, il nomma d'ailleurs, lui, pour la première fois, un secrétaire d'État aux Petites et Moyennes Entreprises et aujourd'hui, force est de constater que ces petites et moyennes entreprises constituent toujours le premier employeur de France.

Enfin, je pourrais aborder l'agriculture où il évoquait déjà, entre autres, l'enjeu du renouvellement des générations, enjeu qui n'a toujours pas été pris à sa juste valeur ...

Alors oui, il me semble facile d'assumer cet héritage tant la vision et son bon sens ont manqué à notre pays au cours de ces dernières décennies.

Pour refermer ce chapitre des municipales, vous connaissez ma volonté de dialogue, je ne vois pas dans ces résultats d'hégémonie ou de règne sans partage. J'y vois plutôt une opportunité d'impulser une nouvelle dynamique entre le Département, les Communes, les Intercommunalités qui vont être amenés à désigner leurs exécutifs dans les prochaines semaines, à partager une vision commune d'aménagement et de développement durable de notre territoire, une vision d'attractivité essentielle dans un département ultra rural, une vision pragmatique et empreinte de bon sens.

Pour revenir sur notre session au cours de laquelle nous aurons 35 rapports à examiner, le premier bloc concernera la station du Lioran et notamment, pour l'un d'entre eux, la requalification des espaces publics pour un montant de 4 M€ environ. Cette requalification se fera conjointement entre le Département, la Commune, la Communauté de Hautes Terres, la SAEM et je tiens à saluer cette démarche qui est une première.

Les conventions d'utilisation de l'Hippodrome, de l'École d'Équitation arrivant à terme, il vous sera proposé de vous prononcer sur le lancement de deux appels à projets destinés à renouveler leur gestion et en assurer ainsi la continuité et la pérennité.

L'ouverture du Département, un sujet important, nous l'évoquerons, à travers d'une part l'approbation du lancement de la DUP pour le contournement ouest d'Aurillac, mais par trois rapports d'amélioration de nos infrastructures, notamment deux concernant la réalisation de créneaux de dépassement sur la RD 922 en direction de Mauriac, des travaux de sécurité sur la RD 120 concernant l'amélioration, la sécurisation du carrefour de Vielle. Nous solliciterons des financements dans le cadre du Pacte Cantal.

Il vous sera proposé de lancer la procédure de consultation en vue de choisir le futur exploitant de notre ligne aérienne Aurillac-Paris pour la période 2027-2031, l'idée étant de pouvoir imaginer définir celui-ci en fin, voire début d'année 2027.

Comme à chaque session, une part importante de nos débats portera sur la Solidarité avec le nouveau Schéma départemental de l'Autonomie sur la période 2026-2030. Il se veut être un document stratégique qui fixe le cap. Un cap pour les cinq prochaines années alors que les perspectives de vieillissement de la population s'accroissent, on l'a évoqué tout à l'heure.

Nous évoquerons aussi le renouvellement de notre convention avec l'ADSEA pour permettre la poursuite d'une mission de prévention centrée sur l'inadaptation scolaire avec la Maison pour Apprendre.

Par ailleurs, après deux années d'échanges et de travail avec le Centre Pompidou et dans la continuité des actions qui ont été menées à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la disparition du Président Georges POMPIDOU, il vous sera proposé de vous prononcer sur un partenariat culturel inédit visant à faire rayonner dans le Cantal des œuvres du Centre et de bénéficier de son expertise, l'objectif étant d'une part de permettre aux Cantaliens de bénéficier de ses collections et d'autre part de renforcer l'attractivité du département.

Le volet environnemental n'est pas oublié avec des rapports concernant la transition énergétique pour les bâtiments départementaux, un avenant au Pacte territorial France Rénov' et puis le Contrat de Progrès avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Enfin, concernant l'Administration générale de notre collectivité, plusieurs rapports seront examinés. Je voudrais insister sur la création de deux postes de cuisiniers volants afin de pallier l'insuffisance de remplacements et la création d'un poste au niveau culturel pour coordonner le Contrat départemental de Lecture qui vise à promouvoir la lecture et lutter contre l'illettrisme.

On terminera enfin par une délibération que je qualifierais de fiscale, puisqu'il vous sera proposé de laisser fixer à 5 % le taux des droits de mutation DMTO.

J'en ai terminé de mes propos. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je vous propose de commencer l'examen des rapports.

Avant, de commencer, de désigner Didier ACHALME comme secrétaire de séance. Pas d'opposition ? Donc il est désigné.

Approbation du procès-verbal de la session du 12 décembre 2025

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Nous devons approuver le dernier procès-verbal de la session de décembre.

Y a-t-il des remarques particulières sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Celui-ci est approuvé. Je vous en remercie.

Je vous propose de passer au premier rapport, la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à la requalification et à la mise en valeur paysagère des espaces publics de la station du Lioran et c'est Gilles COMBELLE qui nous le rapporte.

1. Convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à la requalification et à la mise en valeur paysagère des espaces publics de la station du Lioran

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Vous avez déjà dévoilé en partie mon rapport dans le cadre de vos propos liminaires qui étaient très intéressants et importants à souligner.

La station du Lioran est un point fort touristique et économique de notre territoire avec un poids économique conséquent sur ce département : il est estimé à peu près à un chiffre d'affaires de 60 M€ générés par la station et près de 600 emplois. Donc on voit l'importance de ce site à l'échelle de notre territoire.

Le Département du Cantal et nous élus, avons bien conscience de l'importance de la saison hivernale, mais nous souhaitons orienter, c'est dans l'air du temps et on s'est bien rendu compte des évolutions climatiques qui sont devant nous – et avoir des réflexions vers la transformation de cette station en « station quatre saisons ». Il y a des

petits pas qui se font et ça, c'est un premier petit pas parmi d'autres, puisque nous avons lancé aussi une grosse réflexion sur l'Arche des Neiges, un équipement emblématique du territoire sur lequel portent de gros enjeux.

Ce présent rapport concerne un certain nombre d'aménagements qui vont être portés, comme le disait le Président, par différents partenaires – et c'est une première. C'est quelque part le premier visage que l'on donne de la station quand on arrive et donc c'est très important que les visiteurs aient une belle image de ce territoire.

Ces travaux concerneront quatre partenaires qui sont le Département, Hautes Terres Communauté, la Commune de Laveissière et le Syndicat mixte du Lioran, chacun dans leur domaine de compétence. Nous allons devoir prendre une convention qui va organiser les modalités de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études et des travaux de requalification qui sont essentiellement des travaux de mise en valeur des espaces publics de la station.

Ces travaux sont relativement conséquents, puisqu'ils s'élèvent à hauteur de 4 M€ répartis de la façon suivante : un peu plus de 68 % pour le Département, une prise en charge à hauteur de 2 600 000 €, 300 000 € à peu près pour Hautes Terres Communauté, 570 000 € pour la Commune de Laveissière et 390 000 € pour le Syndicat mixte. Ce sont des aménagements paysagers comme je vous le disais, mais qui portent aussi sur les déplacements : des liaisons douces entre les différents sites de la station, que ce soit la gare, que ce soit Font d'Alagnon dans la partie basse ou le cœur de station, c'est des aménagements sur les stationnements, mais sur les réseaux d'eaux avec une réflexion sur la récupération des eaux pluviales, sur l'assainissement et la fourniture d'eau.

Cette délibération vise à nous demander, chers collègues :

- d'approuver cette convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à la requalification et à la mise en valeur paysagère des espaces publics de la station du Lioran,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à solliciter les demandes de subvention auprès des co-financeurs pour les travaux relevant de sa compétence.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Jamal BELAIDI.

M. Jamal BELAIDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1

Merci, Monsieur le Président. Je souhaitais réagir en ma qualité de Président du Syndicat mixte du Lioran pour exprimer ma satisfaction et j'y associe tous les élus qui sont avec moi dans le Conseil syndical, pour les travaux importants qui ont été effectués au sein de la station d'épuration. Cette fin de chantier marque l'aboutissement d'un véritable travail d'équipe et je tiens à saluer tous les partenaires, que ce soient les Services de l'État, les Services du Département, notamment la MAGE et toutes les entreprises qui sont intervenues, qui ont permis de répondre aux attentes des Services de l'État. Il est important de rappeler que l'aspect du Lioran constituait, il y a encore peu de temps, un point noir identifié à l'échelle départementale et faisait l'objet de nombreuses critiques. Aujourd'hui, grâce à ces investissements et à l'engagement collectif, nous avons non seulement corrigé ces dysfonctionnements, mais nous avons franchi un cap en matière de performance et de fiabilité qui nous vaut de repasser en vert et ça, c'est très important de le souligner.

Je veux souligner les résultats très satisfaisants obtenus en matière de rendement du réseau d'eau potable qui est en DSP avec l'entreprise SUEZ, avec une gestion maîtrisée et des pertes qui sont vraiment très, très faibles. C'est un indicateur fort de la qualité du travail accompli par le Syndicat mixte du Lioran depuis 2021 et, quand on dit « Syndicat mixte du Lioran », on dit que c'est rattaché au Conseil départemental et ces avancées concrètes témoignent de notre volonté d'assurer un service public de qualité, respectueux de l'environnement et à la hauteur des enjeux de notre territoire. Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? C'est vrai que l'assainissement est un sujet essentiel et important et je crois qu'on peut se satisfaire que les travaux d'habilitation et de modernisation permettent de répondre à la réglementation et à la préservation de l'environnement. Gilles CHABRIER.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Pour revenir sur le rapport présenté par Gilles, déjà on peut se réjouir du travail qui a été fait, notamment concernant la difficulté qu'on a d'organisation de nos différents chantiers et là, on s'aperçoit que, aussi bien le Syndicat, le Conseil départemental, la Commune, l'Intercommunalité se mettent autour de la table pour faire avancer les projets. Ça, c'est une vraie avancée et un sujet essentiel, qui est l'aménagement des espaces publics qui donnera une nouvelle image sur le territoire de la station, essentielle à son développement et à l'engagement certainement de futurs privés qui viendront investir au Lioran.

Un petit message aussi sur la fréquentation touristique. On va bientôt avoir les retours de la SAEM, mais au niveau de la fréquentation, sachez que sur celle de Flux Vision qui est portée par les Offices de tourisme (qui ont connaissance de cette fréquentation) sur la partie du Lioran, on a une augmentation de la fréquentation touristique à près de 10 % sur la période de fin décembre à mars. Sur l'ensemble de Hautes Terres, il y a une baisse de fréquentation touristique et sur le zonage du Lioran (la station), il y a une augmentation de près de 10 %, ce qu'il est plutôt intéressant d'avoir en connaissance. Sachez que, quand on regardera les chiffres plus précisément de la SAEM et de la partie économique, les partenaires augmentent, ils annoncent même une saison proche d'être exceptionnelle comparée aux chiffres de la SAEM qui, eux, sont plus en difficulté et plus en lien avec les conditions climatiques. La présence de touristes sur le territoire est réelle et donc on a un vrai service à leur apporter.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Ça a été dit, c'est un travail de longue haleine, puisque nous avons essayé de revoir l'utilisation du parking P1, le dépose-minute. On a fait ça pendant deux hivers pour voir la faisabilité : est-ce que ça répondait aux utilisateurs en termes de sécurité et autres ? Aujourd'hui, les choix ont été validés et faits et, il y a tout ce qui concerne la mobilité douce, l'accueil des camping-cars.

Sur la prairie, travail important à faire, puisque là, c'est l'image sur l'aménagement et la réutilisation de celle-ci, le partage des espaces entre les différentes activités, les différents partenaires. On pense souvent à l'hiver, mais il y a l'été aussi. La satisfaction, c'est que nous avons réussi à avoir l'ensemble des intervenants autour de la table.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole... Oui, Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Pour dire un mot : on s'associe totalement à ce projet, le passage de la station du Lioran en quatre saisons. C'est un axe déterminant pour l'avenir de ces équipements que ce soit bien réfléchi et qu'on offre des attractions qui jouent vraiment le rôle d'attractivité pour les quatre saisons. C'est indispensable, compte tenu notamment de l'important patrimoine immobilier sur la station.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Didier ACHALME.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Je m'associe bien sûr à tous ces encouragements. J'aimerais aussi que, de ce côté-ci du Lioran, on soit dans la même configuration pour se mettre en ordre de marche – je parle des Collectivités qui sont du côté de Saint-Jacques-des-Blats et de Vic-sur-Cère, puisque c'est une partie touristique fondamentale et il faut qu'elles soient présentes sur ces projets-là. Pour l'instant, ça n'est pas tout à fait le cas, j'aimerais qu'elles s'associent.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Le message est passé. Il faudra simplement que Saint-Jacques, déjà, arrive à avoir une équipe municipale.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant à une convention relative au financement de la permanence des soins de la station du Lioran pour les périodes de 2025-2027, c'est-à-dire la saison qui est passée et la suivante. C'est Gilles COMBELLE, toujours, qui rapporte.

**2. Convention relative au financement de la permanence des soins de la Station du Lioran –
Saisons hivernales 2025-2026 et 2026-2027****M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. La permanence de soins, nous en avons eu un petit résumé ce matin avec les représentants de l'ARS, un vrai sujet en tout cas sur la station, puisqu'on aurait pu se dire que laisser en l'état la situation et laisser porter les secours par les pompiers ou par le SAMU, mais c'est impossible, puisqu'ils ne pourraient pas répondre à la charge demandée.

Aujourd'hui, qu'est-ce qui se passe ? Il y a un accord qui a été signé avec la société DOKEVER du Rhône, qui promet de médicaliser la station pendant les deux prochaines saisons, comme le précisait le Président. Ce prestataire intervient durant les périodes de vacances scolaires de Noël et février (toutes zones confondues) et les week-ends et mercredis en période hivernale. Le seul hic, c'est le coût de cette prestation qui est estimé à 200 000 € pour les deux prochaines saisons. La commune de Laveissière souhaite partager cet effort financier et demande à ce que le Département du Cantal, les communes d'Albepierre-Bredons et de Saint-Jacques-des-Blats soient aussi parties prenantes dans cet effort financier.

Il vous est proposé une convention relative à ce financement de la permanence de soins avec la répartition suivante : la Commune de Laveissière à hauteur de 42 % du coût, le Département à hauteur de 40 %, la Commune de Saint-Jacques-des-Blats 15 % et la Commune d'Albepierre-Bredons à hauteur de 3 %.

Il vous est proposé un projet de délibération suivant :

- d'approuver la convention relative au financement de la permanence des soins de la station du Lioran pour les saisons hivernales 2025-2026 et 2026-2027 définissant la participation financière, notamment du Département du Cantal à hauteur de 40 % du coût réel, pour une prestation estimée et un coût de 40 000 € maximum pour la saison 2025-2026,
- d'autoriser Monsieur Didier ACHALME, Premier Vice-Président du Conseil départemental, à signer ladite convention.

Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 65 du budget départemental.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Rappeler simplement qu'à l'origine, la permanence des soins était assurée par le service des urgences de l'hôpital d'Aurillac, qui demandait une prestation de l'ordre de 80 000 €, me semble-t-il, à l'époque. C'étaient simplement les urgences – on en a parlé un peu tout à l'heure – avec les professionnels, les médecins urgentistes pas forcément en nombre suffisant pour pouvoir assurer cette permanence. Donc l'hôpital avait fait savoir qu'il n'était plus en mesure de l'assurer.

Depuis quelques années, cette permanence des soins, qui n'est pas de la compétence du Conseil départemental, qui n'est pas de la compétence de la SAEM, est portée par la Commune de Laveissière. C'est vrai qu'il y avait une entreprise prestataire jusque-là qui n'a pu répondre cette année. C'est un nouveau prestataire qui a été retenu et donc, dans le fonctionnement, on reste sur notre contribution à hauteur de 40 %. Maintenant, à voir quelle formule on peut utiliser à l'avenir pour assurer cette permanence des soins qui va un peu au-delà de la médecine générale : vous êtes dans une station, vous avez 4 à 5 000 personnes qui sont sur site, donc vous avez du rhume, vous avez différentes maladies et vous avez un peu de traumatologie liée à l'activité de ski. Donc il faut de l'urgentiste ou du personnel adapté, capable de prendre en charge des accidentés du ski ou d'activités physiques.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

On passe au troisième rapport, on est sur les tarifs des remontées, notamment sur les activités d'été 2026. C'est Annie DELRIEU qui nous le rapporte.

3. Station du Lioran - Tarifs des remontées mécaniques et des activités annexes pour l'été 2026

Mme Annie DELRIEU, Conseillère départementale du canton de Vic-sur-Cère

Merci, Président. Effectivement, ce sont les tarifs des remontées mécaniques qu'il convient de voter pour la saison estivale qui va arriver.

Dans le cadre de la délégation de service public signée le 7 janvier 2014 entre le Département et la SAEM Super Lioran Développement portant sur la gestion et l'exploitation des remontées mécaniques du domaine skiable et des activités annexes de la station du Lioran, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur les grilles tarifaires pour l'été 2026 conformément à l'article 29 de ce contrat.

Dans un souci d'adapter les tarifs de la SAEM aux tarifs pratiqués sur ces types d'activité dans les stations de même strate, l'augmentation moyenne des tarifs est d'environ 18 % pour l'été 2026 par rapport à la saison estivale précédente avec notamment plus de 35 % pour les remontées mécaniques, plus 5 % pour le forfait Bike Park et 15 % pour le Déval'luge. Cette évolution est nécessaire afin de tendre vers un équilibre financier de la DSP du Lioran compte tenu de la forte inflation observée de ces dernières années sur les charges d'exploitation (électricité, pièces de rechange des remontées mécaniques, etc.).

Les propositions tarifaires pour la saison estivale 2026 concernant les remontées mécaniques et les activités annexes sont jointes au présent rapport (vous avez un tableau). Elles incluent notamment des tarifs réduits destinés aux groupes et aux particuliers dans le cadre des forfaits.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

Vu l'avis favorable du Conseil d'administration de la SAEM Super Lioran Développement du 16 décembre 2025 sur les grilles tarifaires été 2026,

- d'approuver les grilles tarifaires groupes et individuels concernant les remontées mécaniques et les activités annexes pour la saison d'été 2026 à la station du Lioran.

C'est un sujet qui nous vaut un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Dans les propositions qui sont faites, c'était de se positionner sur les stations de même strate et en particulier sur les stations voisines, puisque, si on accordait souvent une attention particulière sur les tarifs d'hiver, pour les tarifs d'été, on a eu tendance à laisser couler un peu et on avait des différentiels de tarifs importants avec ce qu'on peut retrouver, notamment sur les remontées mécaniques, en période estivale sur le massif du Sancy. Donc on réajuste nos tarifs et ensuite c'est l'évolution globale pour rester dans les prix de marché. Vous voyez que c'est tout un tas de tarifs : il y a des forfaits famille, groupes, etc., la politique tarifaire habituelle.

Y a-t-il des remarques particulières ? Je n'en vois pas. Je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Donc il est approuvé.

Nous passons maintenant au rapport 4, l'appel à projets relatif à l'occupation de l'École d'Équitation d'Aurillac. C'est Jamal BELAIDI qui nous le rapporte.

4. Appel à projets relatif à l'occupation de l'École d'équitation d'Aurillac

M. Jamal BELAIDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1

Merci, Monsieur le Président. La convention d'occupation temporaire du domaine public signée en 2016 avec l'association pour la gestion de l'École d'Équitation et Poney club d'Aurillac pour une durée de dix ans arrive à échéance. Il convient donc de relancer un appel à projets pour choisir l'occupant de cette dévolution en veillant à la poursuite des objectifs de revalorisation du site, le développement des activités équestres et de promotion du pôle Cheval dans le respect des missions du service public.

Un cahier des charges est établi pour présenter les infrastructures mises à disposition et les principaux objectifs poursuivis, à savoir : proposer un dispositif d'enseignement de la pratique de l'équitation, organiser des compétitions de tous niveaux, assurer l'hébergement des chevaux de propriétaires, entretenir l'ensemble des installations.

La convention d'occupation pour une durée de dix ans fera donc l'objet d'une redevance annuelle composée d'une part fixe et d'une part variable en fonction du chiffre d'affaires hors taxes réalisé sur l'année civile précédente.

Il nous est donc demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- de valider le lancement d'un appel à projets pour choisir l'occupant de l'École d'Équitation d'Aurillac dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour une durée de dix ans,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal à lancer et organiser la procédure d'appel à projets pour la dévolution de ce site,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à la désignation de l'occupant à l'issue de la procédure d'appel à projets, mais pour traiter toute question liée à cette procédure,
- de valider la convention d'occupation temporaire du domaine afférente à ce site
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport avec les objectifs qui ont été fixés par le Département ? C'est une école d'équitation, donc la proposition d'un appel à projets, c'est de poursuivre ce qui peut être de l'enseignement à la pratique de l'équitation, l'organisation de concours d'équitation quel que soit le niveau, l'hébergement des chevaux des propriétaires, puisqu'il y a un certain nombre de box et puis il y a l'entretien du site, ce qui relève de tout locataire d'un site. C'est la même procédure qui avait été engagée en 2016 pour cette occupation temporaire du site.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas donc je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé.

Nous lançons le même type de procédure pour l'occupation temporaire de l'Hippodrome de Tronquières et là, c'est Gilles COMBELLE qui nous le rapporte.

5. Appel à projets relatif à l'occupation temporaire de l'hippodrome d'Aurillac Tronquières**M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Écoutez, on va rester toujours à cheval, enfin pour ceux qui ont réussi à monter sur un cheval. La dernière convention de mise à disposition de l'Hippodrome datait de 2015 pour une durée de dix ans au bénéfice de la Société des Courses du Cantal. Un avenant avait été signé en 2025 pour le prolonger d'une année.

Cette fin de période d'occupation de l'hippodrome nécessite la passation d'une nouvelle convention pour l'attribution de l'occupation de l'hippodrome, pour une durée de dix ans, et à cet effet, nous avons lancé une consultation avec un cahier des charges qui permet d'établir un certain nombre de contraintes à respecter, une capacité à proposer et organiser notamment des courses hippiques selon un calendrier actuel, des manifestations susceptibles d'accroître la fréquentation et l'image de l'Hippodrome, une collaboration avec l'École d'Équitation, la maintenance régulière et préventive de la piste, des boxes et des abords et enfin la gestion des espaces verts, tribunes, parkings et bâtiments.

Il vous est donc proposé le projet de délibération suivant :

- de valider le lancement d'un appel à projets pour l'occupation de l'hippodrome de Tronquières à Aurillac dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour une nouvelle période de dix ans,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer et à organiser la procédure d'appel à projets pour la dévolution de ce site,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à la désignation de l'occupant à l'issue de la procédure d'appel à projets, mais à traiter toute question liée à cette procédure,
- de valider la convention d'occupation temporaire du domaine afférent à ce site,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

Ce projet de délibération a reçu l'avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des demandes de prise de parole ? C'est la même procédure, sachant que pour l'organisation de courses, il faut répondre à un agrément ministériel. C'est vrai aussi que dans les obligations, il faut assurer au minimum deux rendez-vous par an. Deux rendez-vous sur un site de cette importance, il est évident que l'on donne la possibilité aux futurs gestionnaires d'accueillir d'autres manifestations sur le site et puis on lui demande aussi de travailler en étroite collaboration avec l'École d'Équitation pour mutualiser les différents équipements du fait de la proximité et de la nature de l'activité. Pierre MATHONIER ?

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

C'était simplement pour compléter vos propos, Monsieur le Président. Je pense qu'il y a une opportunité pour créer une identité autour du cheval, que ce soient les anciens haras, que ce soient l'école d'équitation et l'hippodrome, pour porter un projet structurant à l'échelle de notre territoire. C'est une opportunité d'engager les deux acteurs à mutualiser leurs équipements et surtout dans une approche constructive autour des chevaux/poneys, notamment en termes de qualité de vie pour les animaux, qu'on ait bien des équipements qui ne soient pas maltraitants. C'est vrai que quand on passe à proximité de l'école d'équitation, le pré n'est pas très vert, c'est plutôt une surface de sable et quand on passe à l'hippodrome, il y a quand même beaucoup d'espaces disponibles qui sont herbés, donc je me dis qu'il pourrait y avoir une réflexion intéressante autour du cheval en permettant à chacun des acteurs de mettre en valeur leur activité de façon complémentaire par leurs pratiques respectives.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je partage cet objectif de mutualisation de ces infrastructures. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole...
Didier ACHALME.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Je voudrais compléter les propos de Pierre MATHONIER. Si on met 15, 20, 30 poneys sur le même terrain à longueur de temps, il n'y a plus d'herbe qui pousse, on est bien d'accord. Pour autant, il faut une gestion intelligente de ce local et des prés qui y affèrent. On est en milieu urbain, même s'il y a cette trame verte qui est vraiment un point fort, très beau, les mettre sur l'hippodrome, je ne pense pas que ce soit la solution parce qu'à ce moment-là, c'est l'hippodrome qui deviendra un champ de terre. Donc il y a des choix à faire et il y a peut-être des choix aussi au niveau de la cavalerie que l'association doit faire. En tout cas, c'est un pôle très intéressant, un pôle qui valorise bien le monde du cheval, une école d'équitation qui a de nombreux adhérents, donc un point fort pour Aurillac et pour le département.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je mets ce rapport aux voix pour le lancement de cet appel à candidatures. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant à l'ouverture du Département, le rapport 6. C'est Didier ACHALME et c'est l'approbation du lancement d'une procédure de DUP pour le contournement ouest d'Aurillac.

6. Approbation du lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du PLUi-H de la CABA pour la réalisation du contournement Ouest de l'Agglomération d'Aurillac - Liaison RN 122 - RD 120/922**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. Effectivement, vous allez subir cinq rapports sur les routes. Il s'agit d'approuver le lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique pour la mise en compatibilité avec le PLUi-H d'Aurillac Agglo. C'est la réalisation du contournement ouest d'Aurillac, où la 120 et la 922 se rejoignent pour contourner Aurillac et rejoindre la 122.

Il y a longtemps qu'on travaille sur ce dossier-là. On a tenu compte aussi de beaucoup d'impératifs, en particulier de redonner des terres à l'agriculture avec un passage couvert dont le dessus sera redonné aux agriculteurs.

Les chiffres sont importants, c'est des travaux vraiment fondamentaux pour désenclaver et soulager la circulation dans Aurillac : montant global estimé à 25 M€ et 6,5 M€ cofinancés par la Région dans le cadre du Pacte Cantal.

Le dossier d'enquête publique va être mis en place et il est proposé de solliciter l'ouverture de cette enquête publique et de procéder à l'acquisition des terrains.

Avis conforme de la Première Commission et avis favorable de la Deuxième Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Je tiens à rappeler notre position constante sur ce dossier. On n'est pas opposés à ce contournement, ce qui nous inquiète, c'est la consommation foncière induite par cette structure, et surtout, que ça n'obère pas, dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme, notre capacité à construire pour de l'habitat, pour des entreprises, donc il faut que cet impact sur la consommation foncière ne soit pas supporté localement, mais qu'il soit d'intérêt régional et que cette opération n'impacte pas les droits à construire. Sinon, il faudra se justifier auprès des maires concernés sur la réduction de leurs possibilités de construire de l'habitat, de l'activité économique ou des services.

Voilà, c'est une ligne qu'on a constamment : on n'est pas défavorables au contournement, mais il faut que ça ait le moins d'impact sur les consommations foncières.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Il est évident que ce sujet de la consommation foncière est un sujet important que l'on regarde déjà au niveau de la sobriété sur le projet. Initialement, on était partis sur des consommations de l'ordre de 28 hectares, me semble-t-il, aujourd'hui on est sur du 18, mais qui sont quand même importantes : avoir la capacité que l'on a à pouvoir le faire, en tenant compte de la réserve régionale ou alors, me semble-t-il aussi et là, ce sont nos parlementaires qui auront à se positionner. Il me semble qu'il doit y avoir un ou deux projets de loi sur le ZAN ou sur des adaptations du ZAN. Je ne sais pas où ça en est ou qu'elles pourront en être les incidences, mais tout ça, ce sont des choses à voir. Ce qu'il y a, c'est que la volonté de pouvoir enclencher cette DUP, c'est que les délais des DUP sont relativement longs et ça nous permet du temps pour pouvoir travailler sur ce sujet de consommation, mais, on y portera une attention toute particulière.

Je ne sais pas si Vincent DESCOEUR a quelques informations sur des calendriers ou autres.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Le terme de « projet » est bien choisi parce qu'il y a quantité d'initiatives pour essayer d'apporter des assouplissements au ZAN qui sont fortement contrariées par d'autres positions beaucoup plus rigides et, à cette heure, le projet que j'ai vu de loi TRACE, à mon avis, n'est pas de nature à apporter des réponses concrètes à des sujets de ce type, et je le regrette.

On suivra tout ça de très près. Une chose est sûre, c'est que c'est l'illustration parfaite des limites de l'exercice, c'est-à-dire qu'il faut une clarification des priorités. On ne fait pas tous des routes une priorité, mais, dans le cas présent, quand il s'agit d'un contournement, il faudrait être en capacité d'imaginer que ça ne vienne pas impacter d'autres projets indispensables pour une agglo.

Je persiste à dire – j'ai eu l'occasion de le dire il y a très peu de temps en commission, à l'Assemblée –, que si on peut tous souscrire à l'idée d'une moindre consommation, le péché originel c'est d'avoir imaginé qu'au travers du Zéro artificialisation nette, on allait, de manière uniforme, appliquer des contraintes aux territoires alors même que le Cantal doit faire partie des territoires vertueux. Aujourd'hui, on nous fait payer au prix fort la frénésie de consommation de foncier des départements franciliens et d'autres et c'est là que le bât blesse.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé.

Nous passons au rapport 7, c'est un avis sur le PLUi de Sumène-Artense Communauté.

7. Avis sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Sumène-Artense Communauté**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. Le PLUi de Sumène-Artense a été arrêté le 5 février 2026. Il paraît globalement compatible avec les politiques que nous développons au niveau du Département. Il y a quand même quelques observations à fournir, surtout en matière de sécurité aux abords de nos routes, donc il faudrait que nous puissions formuler les observations suivantes :

- veiller à ce que la protection du patrimoine ne rentre pas en contradiction avec les impératifs techniques et de sécurité qui sont liés à nos routes,
- intégrer des bandes d'inconstructibilités le long des routes départementales (20 mètres, 15 mètres ou 10 mètres suivant les catégories),
- et puis clarifier aussi les dispositions concernant les alignements d'arbres qui ne relèvent pas tous du domaine public (parfois du domaine privé) et intégrer les règles du règlement de voirie, en particulier les distances d'implantation des arbres par rapport à nos axes routiers,
- enfin, nous demandons la création d'emplacements réservés permettant de matérialiser les projets routiers.

Il est donc proposé aujourd'hui d'émettre un avis favorable assorti de la prise en compte de ces observations.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas donc je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé.

Nous passons maintenant à l'aménagement de créneaux de dépassement dans le sens Saint-Cernin – Saint-Chamant, c'est sur la RD 922. Didier ACHALME.

8. Route départementale n° 922 -**Aménagement de créneaux de dépassement dans le sens Saint-Cernin - Saint-Chamant****M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. Ceux qui empruntent cet axe-là vont comprendre tout l'enjeu de ces créneaux de dépassement. C'est l'ouverture physique du département, bien sûr, qui est un autre enjeu majeur pour notre attractivité, c'est l'un des axes les plus fréquentés du Cantal avec la 122 et il joue évidemment un rôle stratégique : desserte entre Aurillac et Mauriac, accès aux principaux bassins d'emploi, desserte de pôles touristiques majeurs, ouverture vers Clermont-Ferrand et l'A89.

Malgré les aménagements qui ont été réalisés dans les années 1970-1980, il faut des interventions complémentaires. Le projet qui est présenté aujourd'hui prévoit la création d'un créneau de dépassement dans le sens Aurillac – Mauriac entre la RD 43 et le lieu-dit Cambourieu. Cette opération, inscrite au Pacte régional Cantal II, représente un coût de 2,5 M€ qui seraient financés à 50 % par la Région Auvergne.

Avis favorable de la Deuxième Commission et avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des demandes de prise de parole ? On déroule notre programme d'ouverture du département. Il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur le même type de rapport, mais là, on est sur un créneau de dépassement dans le sens Drugeac – Saint-Martin-Valmeroux.

9. Route départementale n° 922 – Aménagement de créneaux de dépassement dans le sens Drugeac - Saint-Martin-Valmeroux et aménagement du carrefour RD922 - Voie communale de Merlhac et Custrac

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

On est toujours sur les axes les plus fréquentés du Cantal au niveau de la RD 922, desserte Aurillac – Mauriac. Les aménagements qui avaient été réalisés, là aussi, entre 1970 et 1980 ne sont pas suffisants à l'évolution du trafic actuel, donc le projet présenté prévoit la création d'un créneau de dépassement dans le sens Mauriac – Aurillac cette fois-ci, entre la RD 38 et la voie communale de Merlhac et dépassement de la voie communale de Custrac, pour qu'elle arrive en face de celle de Merlhac et d'une voie de « tourne à gauche » au droit de ce carrefour, pour sécuriser la circulation.

Inscrit au Pacte régional pour le Cantal II, il représentera un coût de 1,8 M€ financé à 50 % par la Région Auvergne.

Avis favorable de la Deuxième Commission et avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des remarques particulières ? On est toujours dans le déroulé de notre programme. Pas de demande de prise de parole. Je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

On passe maintenant sur la 120, plus sur des travaux de sécurisation sur un carrefour. C'est Didier ACHALME, toujours.

10. Route départementale n° 120 – Sécurisation du carrefour de Vielle – Commune d'Ytrac

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Je finis, c'est le dernier. Sur la RD 120, il y a un axe qui est très stratégique, très fréquenté sur la desserte interdépartementale avec la Corrèze et donc il y a quelques points à sécuriser avec l'augmentation du trafic, là aussi. Le projet vise à réaménager le carrefour de Vielle en créant des voies de « tourne à gauche » depuis la RD 120 entre Vielle et le Lacamp Haut afin d'améliorer la fluidité, la sécurité et la visibilité.

Opération inscrite, bien sûr, au Pacte régional Cantal II, un coût prévisionnel de 500 000 € qui seront financés à 50 % par la Région.

Avis favorable de la Deuxième Commission et avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des remarques particulières ? On peut se satisfaire, on a un soutien à 50 % de la Région, ce qui nous permet de multiplier notre capacité d'investissement.

S'il n'y a pas de remarque, je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé.

Nous passons maintenant sur une convention technique et financière, et de veille, avec la SAFER. Il y a peut-être certaines collectivités que vous gérez qui en ont déjà une avec la SAFER. C'est Jamal BELAIDI qui nous la rapporte.

11. Convention-cadre d'assistance technique et financière et convention pour la veille foncière et connaissance du marché foncier avec la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes

M. Jamal BELAIDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1

Merci, Monsieur le Président. Les actions menées par la SAFER s'inscrivent dans son champ d'intervention habituel et visent à accompagner le Département dans son rôle d'animateur des politiques territoriales liées à la gestion de l'espace. La coopération s'articule autour de quatre axes principaux : la veille et l'observation foncière, l'action foncière, l'expertise et la gestion du foncier public.

Le Département souhaite donc, à travers cette convention, préciser le rôle de la SAFER en tant que partenaire stratégique et opérateur foncier afin d'améliorer la coordination entre les maîtrises d'ouvrage, les partenaires et les outils existants.

Il nous est donc demandé :

- d'approuver la convention-cadre d'assistance technique et financière avec la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'approuver la convention relative à la veille foncière Vigifoncier avec la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer lesdites conventions et donner délégation à la Commission Permanente pour valider les conventions particulières thématiques à venir.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

Je vous remercie.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Là, c'est une convention technique. Pas de remarques particulières ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est approuvée. Je vous en remercie.

On passe maintenant à la ligne aérienne et le lancement de notre procédure de consultation pour notre DSP 2027-2031. C'est Gilles COMBELLE qui nous le rapporte.

12. Ligne aérienne Aurillac – Paris Orly – Lancement de la procédure de consultation pour la délégation de service public 2027-2031

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Je salue la pertinence que vous avez eue dans le choix de l'ordre de présentation de nos rapports, puisqu'après avoir chevauché les chevaux, circulé sur nos routes, nous prenons un peu de hauteur avec la ligne aérienne.

Le Cantal dispose, comme vous le savez, de cette ligne aérienne, une liaison Aurillac – Paris-Orly qui est considérée et qui est une liaison d'aménagement du territoire indispensable pour notre département, nous en sommes tous conscients.

Pour ce service public, Aurillac Agglo met à disposition les infrastructures dans le cadre d'un budget annexe cofinancé par le Département qui, lui, porte de son côté le contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation de cette ligne aérienne, ligne aérienne qui, je le rappelle, est cofinancée par l'État, la Région, Aurillac Agglo, la CCI et nous-mêmes.

Ce contrat, qui a été confié à la compagnie CHALAIR, se termine en mai 2027. Aussi, il vous est proposé de lancer la procédure de consultation et de valider l'appel public à la concurrence pour le choix d'un prestataire à compter du 1^{er} juin 2027.

Pour cette prochaine période 2027-2031, les obligations de service public seront adaptées avec la suppression de la troisième rotation ainsi que l'assouplissement des horaires du vendredi et des délestages.

Il vous est donc demandé, chers collègues,

- d'autoriser le lancement de la procédure de délégation de service public de la ligne aérienne Aurillac – Paris-Orly pour la période de juin 2027 à mai 2031 dès lors que les obligations de service public modifiées auront été publiées au JOUE,
- d'approuver l'avis d'appel public à la concurrence dont le projet est joint à la présente délibération.

Présente délibération qui a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? C'est une consultation européenne, d'où les délais. On imagine avoir à négocier, donc à recevoir plusieurs fois les candidats avec l'interrogation aujourd'hui : nous n'avons plus qu'un opérateur français qui a des moteurs à hélice, des ATR, c'est CHALAIR, c'est notre opérateur. Bien sûr, il existe des compagnies étrangères, mais si nous n'avons qu'un seul candidat potentiel en France pour répondre à cette DSP, d'un point de vue concurrentiel, les discussions seront nettement plus compliquées.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Pour compléter vos propos par rapport aux aménagements qui seront nécessaires s'il n'y a plus qu'une compagnie qui peut répondre avec des avions à hélice, c'est qu'il faudra agrandir la piste et que, de fait, on aura une grosse dépense à prévoir dans les années à très court terme.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Oui, Vincent DESCOEUR.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Pour avoir partagé avec les préfectures voisines cette problématique et faire partie des clients de CHALAIR, je pense qu'il faut s'inscrire dans ce mouvement qui consiste à imaginer demain que l'avenir du transport aérien passe par une plate-forme adaptée pour pouvoir aller vers les nouvelles compagnies qui s'intéressent aux liaisons nationales. En un mot comme en cent, c'est ce qui existe à Rodez et se dessine à Brive.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien ! D'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix pour lancer cette consultation. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est adopté.

Nous abordons maintenant le socle des Solidarités, avec un rapport important, le Schéma départemental de l'Autonomie 2026-2030. Vous allez avoir une présentation et c'est Sylvie LACHAIZE qui nous le rapporte.

13. Schéma départemental de l'autonomie 2026-2030**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Merci, Président. Avant d'entrer dans la présentation du Schéma de l'Autonomie, il faut rappeler une réalité essentielle : l'Autonomie est au cœur des compétences du Département. C'est sur ce champ que se concentrent près de 60 % de notre budget et c'est là que s'exerce pleinement notre responsabilité politique : garantir la dignité, la sécurité et la liberté de chacun.

Pour assumer cette responsabilité, il faut repartir du terrain parce que tout commence dans la vie réelle, pas dans les rapports ni dans les tableaux budgétaires. Ce qui compte vraiment, ce sont les personnes, leurs parcours, leurs besoins, leurs forces, leurs fragilités et c'est à partir d'elles que tout doit s'organiser. Il y a cette femme de 82 ans, dans un petit village, qui dit avec douceur « *je veux rester chez moi avec mes photos et mon jardin, il me faut juste un peu d'aide* ». Ce jeune adulte en situation de handicap, qui résume d'une phrase ce que beaucoup vivent : « *Le plus difficile, ce n'est pas mon handicap, c'est de devoir me battre pour chaque démarche.* » Cet aidant, à bout de forces, qui murmure « *je tiens, mais je ne sais pas jusqu'à quand* ». Il y a aussi cet homme en ESAT, fier de travailler, fier de progresser, fier d'imaginer qu'un jour il recevra la médaille du travail et une retraite bien méritée. Son parcours rappelle que l'accompagnement doit s'adapter à son handicap, à son rythme, à ses envies, que la solution doit être construite autour de la personne et non l'inverse. Et puis cette femme, sortie d'un hôpital psychiatrique de la région lyonnaise, aujourd'hui apaisée dans un foyer de vie, soutenue, soignée, entourée, elle retrouve un quotidien possible : des repères, des activités simples, un cadre qui redonne confiance et stabilité. Son histoire montre combien un environnement adapté peut transformer son existence.

Le terrain, ce sont aussi les équipes de l'aide à domicile qui commencent tôt, parfois dans des conditions difficiles et qui gardent pourtant la patience et la douceur. Et dans un département comme le nôtre, ce sont aussi des kilomètres parcourus chaque jour, sur des routes parfois longues et isolées, pour que personne ne soit laissé de côté. Ce sont les professionnels de tous ces établissements qui connaissent chaque résident, ses habitudes, ses peurs, ses petites manies et qui savent retrouver le bon geste au bon moment. Sans oublier les familles qui cherchent des réponses simples, humaines, accessibles.

Et puis il y a un autre aspect souvent oublié : l'impact économique. L'Autonomie fait vivre des salariés, des commerces de proximité, des pharmacies, des artisans, des services locaux. Chaque intervention, chaque accompagnement, chaque présence crée de l'activité, soutient l'emploi, fait circuler la valeur dans les territoires. Et au-delà de l'économie immédiate, l'Autonomie participe aussi à l'attractivité du territoire. Des services qui fonctionnent, des professionnels présents, des personnes bien accompagnées, tout cela compte pour garder des familles, attirer de nouveaux habitants, maintenir des écoles ouvertes, faire vivre les bourgs et les villages.

L'Autonomie n'est donc pas seulement un enjeu humain, c'est aussi un moteur économique et un facteur de vitalité pour nos communes, nos quartiers, nos territoires. C'est précisément parce que nos territoires vivent de cet équilibre fragile entre services, emplois, écoles, familles, que nous devons avancer avec lucidité.

Soyons clairs, ce Schéma n'est pas une garantie, c'est une direction, c'est un chemin que l'on va essayer de prendre avec constance et avec le souci de faire mieux pour chacun. C'est dans cet esprit que s'inscrit le Schéma que je vais vous présenter, un schéma construit avec les équipes, avec les familles, avec les acteurs du médico-social. Une vision où l'on simplifie, où l'on accompagne, où l'on sécurise.

Il est important aussi de rappeler les missions du Département au titre de l'Autonomie par rapport à un contexte local et national qui évolue fortement sur trois domaines. L'évolution démographique : l'enjeu démographique du vieillissement de la population nous amène à repenser nos politiques du bien-vieillir et de l'accompagnement des personnes pour favoriser leur autonomie. En effet, en 2025, le nombre de personnes de 80 ans et plus dans le Cantal s'établit à 13 560, soit 9,5 % de la population totale. Selon les sources INSEE, en 2030, ce seront 16 320, soit environ 3 000 personnes de plus. Selon les mêmes sources, une projection de 2040 annonce une population de 80 ans et plus de 21 860, soit 15 % de notre population totale.

Une évolution aussi sociétale, une confirmation du virage domiciliaire : les personnes âgées veulent vivre plus longtemps chez elles, dans de bonnes conditions, les établissements n'étant à l'évidence plus le premier choix des personnes. Aussi, le décloisonnement des politiques « personnes âgées, personnes en situation de handicap » doit permettre de favoriser la prise en compte des personnes selon leurs besoins et non selon une catégorisation prédéfinie en proposant des offres nouvelles.

Enfin, la transformation des politiques publiques de l'Autonomie, car, depuis 2020, la création de la cinquième branche de la Sécurité sociale (la branche Autonomie) avec une structuration renforcée de la CNSA comme gestionnaire du risque et avec une gouvernance incluant l'État, les ARS, les Conseils départementaux et les MDPH/MDA afin de mieux coordonner les acteurs territoriaux, nous avons assisté à une réelle crise de confiance des EHPAD et un traumatisme structurel issu du Covid. Le mouvement impulsé doit être un modèle plus responsable, transparent et participatif.

Nous pouvons aussi citer la crise du recrutement dans les métiers du soin et du lien social, qui a un impact dans toutes les strates de la prise en charge de l'autonomie à domicile et en établissement.

Enfin, on en parlait tout à l'heure avec l'ARS, la mise en place du service public départemental de l'Autonomie pour notre Département, qui a pour ambition de garantir un accompagnement lisible et en coordination avec l'ensemble des partenaires pour toutes les personnes concernées par la perte d'autonomie, y compris les aidants qui sont concernés au travers de tous les axes, quels que soient leur âge ou leur situation.

Entrons maintenant dans le cœur du sujet, notre Schéma 2026-2030.

- ✓ Premier axe, l'accompagnement des adultes en situation de handicap. On doit prendre en compte les besoins tout au long de la vie, avec des objectifs clés : éviter l'orientation vers des dispositifs inadaptés ; adapter l'offre pour les personnes handicapées vieillissantes (PHV), notamment *via* l'intégration en EHPAD lorsque c'est pertinent ; soutenir les établissements dans une prise en charge soins/coordination cohérente ; renforcer l'accompagnement à domicile *via* les SAMSAH et les SAVS.
- ✓ Sur l'axe 2, l'accompagnement des enfants en situation de handicap : fluidifier les parcours et anticiper les transitions vers l'âge adulte ; prévenir les situations « Amendement CRETON » en anticipant les orientations après 20 ans ; favoriser les parcours plus souples grâce à des dispositifs intégrés et évaluer l'expérimentation USEMA.

✓ Sur l'axe 3, ce sera l'accompagnement des personnes âgées en établissement. Nous devons adapter l'offre aux besoins réels des personnes hébergées : accueillir les PHV en EHPAD avec des critères et un accompagnement adapté ; donner plus de souplesse aux EHPAD avec des EHPAD hors les murs, EHPAD à la maison, développement de l'hébergement temporaire et de l'accueil de jour ; et on en parlait aussi avec l'ARS ce matin, la création des GTSMS pour mutualiser moyens et compétences.

✓ L'axe 4, c'est l'accompagnement à domicile. Principaux leviers : diversifier l'offre (habitat inclusif articulé avec l'APA et la PCH) ; renforcer la prévention (meilleure information, lutte contre le non-recours, innovations (domotique, robotique, appartement de démonstration) ; assurer une prestation lisible et coordonnée (informations claires, grilles tarifaires, cohérence des plans d'aide, téléassistance optimisée, cahier de liaison numérique, rôle renforcé des services d'autonomie à domicile) ; faciliter aussi l'accès aux services avec la structuration SAAD et SSIAD (mobilité, mutualisation des coûts) ; simplifier les démarches : les CESU préfinancés, les crédits d'impôt immédiats.

✓ L'axe 5, on en a longuement parlé, le SPDA, avec quatre missions : information, accueil, mise en relation (éviter les renvois de guichet en guichet) ; deuxième mission : instruction, évaluation, accès aux droits, circuit urgent, égalité de traitement ; troisième parcours personnalisé et coordonné : meilleure coordination entre les partenaires ; quatrième mission, la prévention : le repérage, le « aller-vers », structurer l'offre de prévention, repérer les fragilités en amont.

✓ Le dernier axe, c'est l'emploi dans les filières médico-sociales. Nous devons soutenir l'attractivité du territoire et les métiers de l'autonomie, poursuivre l'expérimentation RSA (emploi en EHPAD et en SAAD), mettre en relation bénéficiaires APA, employeurs et demandeurs d'emploi, mobiliser le syndicat Attractivité et la Conciergerie Les Clefs du Cantal, promouvoir les métiers dès le collège et le lycée.

Ce pilotage du schéma a été vivant, avec des groupes de travail réguliers. Nous allons mettre en place un comité de pilotage annuel avec au moins deux réunions par an. Nous allons définir les actions du SPDA à partir d'avril et la Conférence territoriale de l'Autonomie annuelle (la CTA) dont nous avons parlé ce matin.

Vous l'aurez compris, ce Schéma de l'Autonomie 2026-2030 vise avec tous ces axes à aller vers les personnes, à leur rendre les parcours plus simples, plus faciles et à mettre les personnes au bon endroit.

Il vous est donc demandé :

- d'approuver le Schéma départemental de l'Autonomie 2026-2030 ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour sa mise en œuvre.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport important ? Dominique BEAUDREY.

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Je tiens à saluer l'engagement du Conseil départemental, des services, des familles et de tous les acteurs autour de ce Schéma de l'Autonomie, alors que le médico-social est aujourd'hui en situation fragile et en grande souffrance financière.

Ce travail collectif montre une réelle prise en compte des personnes âgées et des personnes en situation de handicap avec des solutions inclusives. Un soutien renforcé aussi pour le domiciliaire, et l'indispensable : faire découvrir les métiers du médico-social et faire de l'attractivité un levier essentiel pour mobiliser et attirer des professionnels engagés au service de nos aînés et des personnes en situation de handicap. De plus, à l'aube de 2030, alors que notre démographie laisse présager une augmentation des besoins, cette anticipation est essentielle. Je félicite chaleureusement ce travail qui nous prépare concrètement aux défis de demain.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette prise de parole. D'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ? Marina BESSE.

Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1

Je voudrais tout simplement souligner la qualité du travail qui concerne ce Schéma, des objectifs et des axes qui sont très clairs et qui traduisent une volonté forte d'accompagner selon le profil de chacun (c'est important) les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ainsi que leurs proches qui se trouvent souvent les aidants.

Donc bravo à l'ensemble des acteurs qui ont travaillé pour ce Schéma.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Céline CHARRIAUD.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Président. Remercier Sylvie et les équipes, tous ceux qui ont travaillé sur ce Schéma.

Un schéma, tu l'as dit, ça donne des orientations. On a un enjeu majeur, Dominique l'a souligné, ça va être le recrutement pour accompagner toutes ces personnes avec tous les enjeux d'accompagnement nécessaires qui impliquent le volet économique dont tu as parlé dans tes propos introductifs.

Vu qu'on est sur des métiers qui sont aussi en crise, il y a un enjeu énorme lié au recrutement par rapport à l'application de ce schéma.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien. D'autres demandes de prise de parole ? Oui, Mireille LEYMONIE.

Mme Mireille LEYMONIE, Conseillère départementale du canton d'Ydes

Je rebondis sur le recrutement qui est difficile et là, on a le problème du prix des carburants qui ne va pas faciliter le recrutement des aides à domicile parce que moi, j'ai beaucoup de remontées de salariés qui nous disent « est-ce que vous ne pouvez pas nous aider ? » par rapport à l'augmentation du prix de l'essence.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

D'autres demandes de prise de parole ? Vincent DESCOEUR.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais à cet instant dire que j'ai beaucoup apprécié les propos introductifs de notre vice-présidente, Sylvie LACHAIZE, qui, avec ses mots et bien mieux que je ne saurais le faire, a rappelé si besoin était que derrière les schémas, les dispositifs, les débats budgétaires et, c'est d'actualité, le lot de déficits, il y a des visages, des visages d'hommes et de femmes qui méritent qu'on leur apporte des réponses et des hommes et des femmes aussi qui s'impliquent, s'engagent au quotidien pour accompagner celles et ceux qui ont besoin d'eux.

À cet instant, comme viennent de le faire des collègues, je voudrais vraiment féliciter nos services pour ce travail très important et derrière nos services, celles et ceux, salariés du Département ou d'associations, qui sont impliqués sur le terrain et qui font en sorte qu'on puisse se réjouir de disposer d'une politique en direction des personnes en perte d'autonomie, mais aussi des personnes handicapées qui, de mon point de vue, est méritoire parce que, de toute évidence, les services rendus par le Département sont à la hauteur des enjeux qu'il faut relever.

Des questions restent posées, ça a été dit, la question du recrutement, comme Mireille vient de l'évoquer, la question aussi d'actualité de la hausse des carburants pour lesquels, par le passé d'ailleurs, le Département était intervenu. Autant de sujets que je relaie déjà personnellement au niveau national, puisque la question de la revalorisation des rémunérations de ces personnes qui interviennent sur le terrain est aussi un sujet qui doit trouver une réponse au niveau national. La directrice générale de l'ARS a évoqué le Plan Grand Âge : le Plan Grand Âge qui serait dans les cartons, c'est le serpent de mer au niveau national, puisque le Département fait face, la collectivité fait face dans un environnement où on attend (depuis maintenant des décennies) l'avènement d'un plan qui permette d'accompagner à la hauteur du défi la question de la perte d'autonomie et du vieillissement, y compris peut-être encore plus des personnes en situation de handicap.

Je voulais vraiment me réjouir de ce travail qui a été fait. On dispose maintenant d'une feuille de route, il y a des objectifs clairs qui sont identifiés. Il nous appartient maintenant de les décliner et de faire en sorte qu'on puisse encore progresser dans ce domaine et rappeler encore une fois que le Département est présent, le Département est déjà au rendez-vous.

Je profiterais de cette occasion pour peut-être rappeler aussi qu'au-delà du travail que conduit le Département, nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur un réseau d'associations, ce qui est à mes yeux une richesse. Des associations avec des administrateurs, des bénévoles très investis et qui s'appuient aussi sur un réseau de professionnels qui sont très compétents. Je pense que les superlatifs ne sont pas de trop. Je parle par expérience, c'est tout de même une richesse appréciable que de pouvoir travailler en collaboration avec ces associations, ces professionnels très impliqués. Et là, pour le coup, comme dans beaucoup d'autres domaines, le Cantal n'a pas à rougir de comparaison avec d'éventuels autres Départements. Je crois qu'au contraire, cette population, que l'on considère souvent comme trop réduite et qui pourrait être un handicap, nous vaut dans ces domaines de pouvoir nous appuyer sur une échelle très fine avec, au niveau humain, des relations et des implications extraordinaires.

Et parce que le mot « foyer de vie » a été prononcé, je voudrais rappeler ici que la parfaite illustration de ce que je viens de dire, ça a été la capacité de la collectivité – chacun d'entre vous d'ailleurs qui avez participé aux délibérations, mais aussi des associations porteuses de projets – d'avoir pu dans les dernières années apporter de nouvelles réponses à des personnes en situation de handicap (dans le cas présent, c'était le handicap psychique) et des réponses à ces personnes et à leur famille. Je crois qu'il nous faut être fiers de ce que l'on a fait parce que, non seulement on a apporté des réponses, mais, en plus, on a apporté des réponses qui allaient au-delà des besoins exprimés par le Département. Je pense même que sur un plan stratégique, le volet économique a été aussi abordé et je pense qu'il était judicieux que ces réponses prennent corps dans un département comme le Cantal plutôt que dans d'autres départements.

Je voulais vraiment souligner ce travail. On n'a de cesse de le dire, la solidarité c'est, je crois, 60 % de notre budget (si on considère les RH), c'est ce chiffre, je pense, c'est très important, mais en même temps, c'est notre compétence première. On l'évoque de manière régulière à différentes sessions parce qu'il y a des dossiers qui reviennent, mais l'occasion du Schéma, c'est l'occasion de rappeler – je vais utiliser le terme – l'efficacité du Département qui répond présent. C'est, certes, sa mission, mais je pense que sa réponse va même au-delà des obligations légales, tant par l'engagement des personnes qui sont en charge de ces dossiers que des professionnels du Département qui sont à la hauteur du dossier.

Voilà ce que je tenais à dire, en remerciant une nouvelle fois notre collègue Sylvie LACHAIZE et puis les collègues qui œuvrent, peut-être pas sur ce dossier précis, mais aussi dans le domaine.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Sylvie LACHAIZE.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Ydes

À mon tour, je voudrais remercier les services et notamment Ghislaine DELCROS, qui est un peu nouvelle dans notre collectivité et qui a pris à bras-le-corps tout ce travail énorme qu'a demandé le Schéma. Merci, Ghislaine, et merci à vos équipes.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? On ne va pas s'éterniser, mais c'est quand même un document essentiel et important tant il engage le Département. N'oublions pas que nous accompagnons plus de 10 000 Cantaliens par an, tous services, toutes activités confondues (en autonomie, sur le handicap ou autres). C'est dire si nous devons être au rendez-vous.

C'est vrai que sur les enjeux, ça a été dit tout à l'heure lorsqu'il y avait l'ARS, l'accélération du vieillissement (même si nous, on a vu qu'elle avait déjà largement débuté), mais on a encore une capacité à accueillir ou à prendre en charge des personnes qui seraient en perte d'autonomie, que ce soit en établissement avec nécessité d'adapter l'offre d'accueil avec l'ensemble des établissements, que ce soit sur le maintien à domicile parce que le virage domiciliaire a été pris et il faut que l'on soit au rendez-vous.

C'est aussi dans ce Schéma l'affirmation de remettre la MDPH au cœur du dispositif en termes d'évaluation et d'orientation des publics, un enjeu sur le recrutement pour la prise en charge de ces personnes, que ce soit à domicile souvent, les associations soulignent les difficultés à recruter au-delà des conditions financières, dans les établissements. Donc, sur l'attractivité, travail important à réaliser parce qu'on a un potentiel d'emplois pour accueillir de nouveaux candidats à l'installation dans le département. Tout un travail est à faire, et peut-être que nous avons aussi quelques bénéficiaires, quelques allocataires du RSA qui pourraient être orientés, pour certains, sur ces métiers d'accompagnement. Donc travail à faire à ce niveau-là.

Je voulais moi aussi m'associer à l'ensemble des remerciements qui ont été faits auprès de notre vice-présidente et auprès de Ghislaine DELCROS pour le travail qui a été conduit avec l'ensemble des services.

Et puis, pour répondre rapidement à Mireille LEYMONIE, nous ne sommes pas directement employeurs du personnel qui doit déjà négocier avec ses employeurs respectifs, mais il est évident que, là aussi, on compte sur nos parlementaires pour relayer ces difficultés. C'est une difficulté qui est générale sur cette crise, qui fait suite à la guerre présente dans le Golfe ; à voir si elle n'est que passagère ou si elle peut avoir des retombées beaucoup plus profondes sur l'économie et puis sur les difficultés que peuvent rencontrer les Cantaliens, quels qu'ils soient. Ça, c'est un sujet et j'espère que le gouvernement y réfléchit et qu'éventuellement des programmes ou des actions pourront être proposés.

S'il n'y a pas de remarques supplémentaires ou questions, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant à une convention 2025-2028 relative à une coopération entre la CNSA, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, le Département et la MDPH, et c'est Sylvie LACHAIZE qui nous le rapporte.

14. Convention 2025-2028 relative à la coopération entre la CNSA, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, le Département et la MDPH du Cantal et leurs engagements partagés pour le soutien à l'autonomie des personnes âgées ou vivant avec un handicap et leurs aidants

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Merci, Président. Pour relever les défis du vieillissement, la Caisse nationale de solidarité de l'autonomie (la CNSA) et ses partenaires, l'ARS, le Conseil départemental et le GIP MDPH doivent élaborer une feuille de route territorialisée et opérationnelle portant sur les objectifs communs suivants : le service public départemental de l'Autonomie et la qualité du service rendu ; le pilotage, le développement et la transformation de l'offre à destination des personnes concernées et de leurs aidants ; l'efficacité de la branche et les modalités de pilotage des politiques publiques à l'échelle territoriale et nationale.

Cette convention tripartite qui vous est proposée reprend ces engagements partagés à l'échelle départementale en vue d'améliorer le service rendu aux personnes et garantir une offre d'accompagnement et de soins adaptée aux besoins de soutien à l'autonomie des personnes âgées ou vivant avec un handicap et leurs proches.

Cette convention couvre la période 2025-2028. Il vous est précisé que le calendrier de sa rédaction a été conduit par la CNSA.

Il vous est demandé de :

- valider la convention 2025-2028 CNSA, ARS, Département, MDPH,
- d'autoriser Monsieur le Président du Département ou son représentant à signer ladite convention.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Simplement souligner que c'est une convention qui est sollicitée par la CNSA, CNSA qui nous fait signer une convention à partir de 2025 alors que nous avons déjà bien entamé 2026. Souvent, ils sont très vindicatifs quand il faut leur donner des informations, mais eux ont quelques difficultés pour être au rendez-vous.

Allez, s'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

On passe à un avenant technique, c'est le rapport 15, toujours Sylvie LACHAIZE.

15. Avenant n° 1 à la convention de gestion entre le Conseil départemental et le GIP MDPH

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Oui, un rapport très technique. Une convention de gestion précisant les relations financières de gestion entre le Département et le GIP MDPH a été adoptée en 2024 et par la Commission Permanente du Département en décembre 2024.

Cette convention présente une partie relative aux dépenses assurées par le Département et ne donnant pas lieu à remboursement par le GIP MDPH. L'avenant 1 qui vous est proposé ajoute une souplesse à cette convention en permettant, en cas d'incapacité de financement excédentaire du GIP MDPH, d'ajuster le montant du remboursement du GIP au Conseil départemental en fonction des dépenses réelles effectuées.

Il vous est demandé :

- d'approuver l'avenant n° 1 de la convention de gestion entre le Département du Cantal et le GIP MDPH,
- d'autoriser Monsieur le Président du Département ou son représentant à signer cet avenant.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. C'est un avenant technique, je ne pense pas que ça donne lieu à discussion. Pas de remarque particulière ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

On passe au rapport 16 : convention d'objectifs 2026-2028 avec la Maison pour Apprendre. Marie-Hélène CHASTRE.

16. Convention d'objectifs et de financement 2026-2028 de la Maison pour Apprendre avec l'ADSEA 15

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Merci, Président. La Maison pour Apprendre est située à Mauriac. Elle est initialement gérée par l'association du même nom (loi 1901). Cette association a été créée en juillet 1997, elle a été autorisée à créer un service à titre expérimental de type centre médico-psychopédagogique (CMPP) pour une durée de cinq ans en avril 2009 pour la prise en charge des troubles cognitifs et des acquisitions scolaires. Cette autorisation de fonctionnement a été renouvelée en avril 2014 pour une durée de cinq ans.

Cette Maison pour Apprendre est désormais gérée par l'ADSEA. Elle porte une mission thérapeutique de type CMPP, financée exclusivement par l'ARS, une mission préventive centrée sur l'inadaptation scolaire et sociale financée par le Département du Cantal. L'accompagnement proposé au sein de la Maison pour Apprendre consiste pour l'essentiel en des séances psychologiques ou psychopédagogiques, un soutien à la parentalité et une remobilisation scolaire. Une quarantaine d'accompagnements sont réalisés chaque année, dont la moitié à l'initiative des parents et l'autre moitié sur la demande des établissements scolaires.

Aujourd'hui, il nous est demandé

- d'approuver la convention d'objectifs et de financement 2026-2028 du service de prévention ADSEA 15, la Maison pour Apprendre avec l'association ADSEA 15, pour la réalisation d'actions de prévention à l'inadaptation scolaire et sociale en direction des enfants et de leurs familles,
- préciser que l'engagement financier pluriannuel du Conseil départemental pour les années 2026, 2027 et 2028 est 115 555 € par an.

Ce dossier a eu l'avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport 17, l'avenant n° 1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Pleaux et le Département du Cantal pour l'aménagement du collège de l'école publique. C'est un ajustement. C'est Annie DELRIEU qui nous le rapporte.

17. Avenant n° 1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Pleaux et le Département du Cantal : Collège-École Publique de Pleaux

Mme Annie DELRIEU, Conseillère départementale du canton de Vic-sur-Cère

Merci, Président. Par convention conclue entre la Commune de Pleaux et le Département du Cantal, ce dernier a été désigné maître d'ouvrage délégué pour la réalisation des travaux de restructuration du collège Raymond-Cortat à Pleaux. Dans ce cadre, la répartition des dépenses entre maîtres d'ouvrage doit être ajustée et formalisée en phase de consultation des entreprises. Il est désormais nécessaire d'établir un avenant fixant la répartition définitive des charges financières revenant à chacune des parties. Le coût global estimé initialement à 4,2 M€ a été porté à 4,1 M€ au vu des évolutions en cours de conception. Aussi, la participation du Conseil départemental de 2,8 M€ est portée à 2,6 M€, et celle de la Commune de Pleaux est portée de 1,4 M€ à 1,5 M€. Vous avez, dans le tableau la répartition des lots et des entreprises, ainsi que la répartition des maîtres d'ouvrage.

La deuxième partie du Code de la commande publique et, notamment, son article L. 2422-12 autorise, lorsque la réalisation d'un ouvrage relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, à ce qu'ils désignent celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération d'ensemble, dans le cadre d'une convention. Vu l'ordonnance du 17 juin 2004 ajoutant à l'article 2 la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée, dite loi MOP, la disposition suivante : lorsque la réalisation et la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner par convention celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe les termes.

Vu la délibération du Conseil départemental du Cantal du 8 novembre 2024 approuvant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Pleaux et le Département du Cantal, fixant la répartition des montants de dépenses par maître d'ouvrage et les modalités techniques et financières de réalisation des travaux de réaménagement et de restructuration du collège Raymond-Cortat, afin d'y accueillir l'école élémentaire publique,

Vu la délibération du Conseil municipal de Pleaux en date du 6 mars 2026 approuvant le nouveau plan de financement et l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Pleaux et le Département du Cantal, considérant la nouvelle répartition des coûts des travaux suite aux choix réalisés en phase de conception par chaque maître d'ouvrage et du coût réel des entreprises, demande

- d'approuver l'avenant n° 1 précisant la répartition des montants des dépenses par maître d'ouvrage, conformément à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Pleaux et le Département du Cantal, et
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit avenant.

Je vous remercie.

Nous avons un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour la présentation de ce rapport. C'est un ajustement sur la répartition des coûts entre les deux maîtres d'ouvrage, le Département et la Commune. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé.

Nous passons maintenant à un rapport important, qui va nous être rapporté par Valérie CABECAS, sur la convention-cadre de partenariat entre le Département, et le Centre Pompidou, notamment, l'IRCAM et la BPI.

18. Convention-cadre de partenariat entre le Conseil départemental, le Centre Pompidou, l'IRCAM et la BPI

Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Président. Dans le cadre du prolongement des manifestations organisées pour le 50^e anniversaire de la mort du Président Georges POMPIDOU, le Conseil départemental a initié, depuis plusieurs mois, un travail partenarial avec le Centre Pompidou, dans la perspective d'une collaboration artistique et culturelle. En effet, cette action vise à bénéficier d'une opportunité unique : accueillir une partie du rayonnement du Centre Pompidou en région. Le Cantal se positionne ainsi un territoire associé à une initiative culturelle nationale majeure. Le partenariat s'appuie sur les racines cantaliennes d'un Président de la République visionnaire, notamment dans le domaine artistique et culturel, et a pour objectif de fédérer les habitants en permettant à chaque Cantalien de connaître cette histoire et d'accéder à une offre artistique inédite, et de mettre aussi en valeur le territoire, en renforçant sa notoriété et son développement touristique. La collaboration, envisagée sur une période de trois ans, s'articulera autour de la coorganisation d'expositions à partir de la collection du Centre Pompidou et d'actions culturelles associant les services du Conseil départemental au Centre Pompidou, à la bibliothèque publique d'information et à l'Institut de recherche et de coordination acoustique musique. Pour prolonger cette expérience, des expositions auprès des publics seront aussi proposées, des visites guidées, des rencontres avec des artistes, des ateliers, des formations pour les professionnels et des conférences.

La délibération que l'on vous propose est

- d'approuver la convention-cadre de partenariat,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention, et
- de donner délégation à la Commission Permanente pour examiner tout document contractuel nécessaire à la mise en œuvre et au financement des actions qui relèvent des conventions d'application et de cofinancement.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas.

Permettez-moi de me satisfaire du travail qui a été fait, parce que c'est un travail de longue haleine. Cela fait un peu plus de deux ans que nous sommes en contact avec le Centre Pompidou. L'idée étant de dire : le Président POMPIDOU, qui était Cantalien, aujourd'hui, c'est une marque culturelle internationale. Et c'est vrai qu'on peut regretter de ne pas en bénéficier directement dans le département. L'idée aussi, c'est de dire ce que l'on pourrait faire pour apporter la culture aux Cantaliens, se servir aussi de ça en termes d'attractivité, mais l'idée ne nous a pas traversé l'esprit de dire ou de solliciter le fait que nous pourrions avoir une antenne du Centre Pompidou dans le Cantal. Je crois qu'il faut être aujourd'hui sûr de nouveaux modèles. Donc les travaux ou plutôt les réflexions qui sont conduites, c'est de dire : comment pouvons-nous bénéficier d'œuvres du Centre, avec toute l'ingénierie que l'on peut avoir, pour pouvoir mettre en place de la médiation autour de ces œuvres sur le territoire du Cantal et sur la totalité du territoire du Cantal, donc sur des sites éclatés, de Chaudes-Aigues à Mauriac, de Montboudif à Aurillac, comment on peut associer l'ensemble des partenaires, parce que, ça permettrait de faciliter l'accès aux Cantaliens. Et puis, en termes d'attractivité, ça peut être un élément important aussi.

Vous aurez remarqué, à la lecture de la convention, que celle-ci n'est pas financière. C'est une convention de partenariat. Maintenant, à nous, effectivement, de travailler pour arriver à transformer l'essai. Et puis, ensuite, on se doute qu'il y a des actions qui seront mises en place, et, chose que l'on espère, là, effectivement, il reviendra à chaque signataire de cette convention de prendre en charge une partie de ce partenariat, mais je crois que c'est une belle action. Et ça va être un catalyseur au niveau culturel, sur le département, sur les mois qui viennent, puisque, comme je vous le disais, en 2027, le Centre fêtera en France son cinquantième. Donc certainement qu'il

y a capacité à imaginer avoir une action couplée, ce qui pourrait être un bon moyen de mettre le département en avant, si nous étions sur le calendrier des festivités.

Voilà. Je voulais remercier Valérie et les services pour le travail fait autour de ce projet-là.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé et je vous en remercie.

On passe maintenant sur un volet Cantal responsable, environnemental, sur la transition énergétique et les bâtiments départementaux. C'est un travail que l'on conduit en collaboration : c'était avec l'ensemble des aménageurs ou de créateurs de réseaux de chaleur, où, systématiquement, on essayait de mettre nos bâtiments publics sur ces réseaux, que ce soit à Saint-Flour ou que ce soit sur Aurillac. C'est Jamal BELAIDI qui nous rapporte le dossier 19.

19. Transition énergétique des bâtiments départementaux – Raccordement au réseau de chaleur bois

M. Jamal BELAIDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1

Merci, Monsieur le Président. Le Conseil départemental rappelle que la réduction du recours aux énergies fossiles et le développement de modes de chauffage fondés sur des énergies renouvelables constituent des orientations inscrites dans son programme de développement durable. Aussi, il est proposé de raccorder cinq bâtiments départementaux actuellement chauffés au gaz de ville, au réseau de chaleur bois porté par Aurillac Chaleur bois. Ce raccordement concerne le collège Jules-Ferry, le collège Jeanne de la Treilhe, ainsi que les bâtiments A, B et C et le restaurant universitaire du campus. Une diminution sensible des frais de fonctionnement est attendue dès la première année d'exploitation pour les collèges, estimée entre 20 et 30 %. S'agissant des bâtiments universitaires, les futurs abonnés seront l'université Clermont Auvergne et le CROUS, conformément aux conventions tripartites proposées. Le coût de raccordement des cinq sites pour le Conseil départemental s'élève à 257 740 €. Le budget primitif 2026 prévoit l'engagement d'un montant de 80 000 € correspondant au financement de 30 % à la signature des polices d'abonnement. Parallèlement, une convention est envisagée avec ENGIE Solutions, afin d'obtenir une prise en charge partielle du coût des raccordements au titre des certificats d'économies d'énergie.

Il nous est donc proposé

- d'approuver le principe de raccorder les bâtiments départementaux suivants au réseau de chaleur bois d'Aurillac, à savoir le collège Jules-Ferry, le collège Jeanne de la Treilhe, le campus bâtiment A et campus bâtiments B et C, et le restaurant universitaire,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer les polices d'abonnement avec la société Aurillac Chaleur bois,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions CEE tripartites avec les sociétés Aurillac Chaleur bois et ENGIE Solutions.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Il n'y en a pas, je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé et je vous en remercie.

On passe à l'avenant n° 1 à la convention du pacte territorial France Rénov' 2025-2027. C'est Gilles CHABRIER qui nous le rapporte.

20. Avenant n° 1 à la convention de Pacte territorial - France Rénov' 2025-2027

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Président. Un dossier important sur la rénovation énergétique et qui fait suite aux différentes OPAH qui ont été signées par les différents territoires. Aujourd'hui, c'est de permettre aux territoires de la continuité, un petit peu, de ce dispositif, par la signature d'un avenant. Le pacte territorial a été signé en date du 13 juin 2025. L'avenant prévoit d'ajuster les montants financiers liés à ces cinq nouveaux marchés et à intégrer les descriptifs de chaque territoire et des missions confiées aux opérateurs. En fait, c'est la continuité classique des OPAH qui étaient portées par les territoires, pour permettre la continuité de ces dispositifs, permettre la continuité de la rénovation énergétique des logements. Ces cinq territoires sont les territoires de Sumène-Artense, Pays de Mauriac, Pays Gentiane, Pays de Salers et Hautes Terres Communauté.

Quelques chiffres, pour compléter ce rapport. Vous savez que le Département possède 100 000 logements qui sont classés énergétiquement à hauteur de 37 % de logements passoires (comme on les situe), 12 % de logements vacants. Pour compléter un petit peu ces chiffres, 70 000 résidences principales, 20 000 résidences secondaires, et bien sûr 12 000 logements vacants. Si on regarde la date (et c'est souvent ce qui amène la réflexion sur les diagnostics énergétiques), 22 % de nos résidences principales ont été construites avant 1919. Ça vous donne un petit peu le profil de nos différents logements. Et moins de 30 % ont été construites dans la période de 1971 à 1990. D'où la difficulté de retrouver des logements de qualité énergétique.

Sur les différents dispositifs, on peut se réjouir quand même de la dynamique, parce que de 2023 à 2025, ce sont quasiment 5 500 logements qui ont été touchés par la rénovation énergétique, ce qui a amené des aides à hauteur de 54 M€, et qui a généré des travaux à hauteur de 110 M€, donc un dispositif qui fonctionne et qui doit perdurer, parce que si on veut revenir à la moyenne régionale de logements énergétiques à hauteur de 15 %, qui est le pourcentage régional, nous, je vous le rappelle, on est à 37 %, ce qui nous classe parmi les départements les plus négatifs sur cette classification, il faut que l'on continue cette dynamique pendant les 15 prochaines années. Donc, il faut que toutes nos politiques qui s'entourent de cette rénovation énergétique soient à hauteur de nos attentes.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Commission Trois et un avis conforme de la Une.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Ce qui est important, c'est d'être à même d'informer le public, les Cantaliens, de l'ensemble des possibilités d'aide, de répondre à leurs questions sur les travaux à faire sur l'habitat, puisqu'il y a un enjeu en termes de transition, en termes de coûts de revient et de pouvoir d'achat, pour nos concitoyens. D'autres demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons au contrat de progrès avec l'Agence de l'eau Adour Garonne 2025-2030. C'est le rapport 21, c'est Gilles CHABRIER, toujours.

21. Contrat de progrès avec l'Agence de l'eau Adour Garonne 2025-2030 pour le département du Cantal

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Autre sujet important pour le Département, c'est de répondre à la qualité et à la quantité de l'eau fournie. Donc un partenariat avec les agences de l'eau, notamment l'Agence de l'eau Adour Garonne, qui sont des experts et des cofinanceurs incontournables sur le territoire. Les objectifs portés par le Département et les agences de l'eau sont identiques : c'est d'atteindre un bon état de qualité des eaux à l'horizon 2027-2030. La mise en place d'une stratégie afin d'accompagner les dossiers prioritaires est l'enjeu essentiel. Ce contrat permet au Département d'avoir un cofinancement à hauteur de 50 % des coûts de fonctionnement pour les actions mises en œuvre par le SAGEA (le service d'assistance à la gestion de l'eau et de l'assainissement), ainsi que la mission Espaces naturels. Donc on travaille bien sur le petit et le grand cycle de l'eau, qui est important sur le département. On rappelle que le précédent contrat, qui était de 2019 à 2024, a permis un cofinancement de 1,5 M€ pour une dépense à 3,3 M€.

Les priorités essentielles sont bien sûr l'eau potable, accélérer les procédures de protection des captages. On l'a vu avec la présentation de l'ARS : là, il y a des axes prioritaires. Je rappelle que 45 % restent à réaliser ou à reprendre. De structurer les services à la bonne échelle. La loi a un peu évolué, mais on demande à ce que les bassins se structurent, notamment en syndicats ou en mutualisation. De renforcer la sobriété et le renouvellement des réseaux. La sécurisation quantitative : le développement des interconnexions. Et étudier les opportunités qu'on peut avoir d'utiliser les barrages. Donc ça, c'est une étude qui sera lancée courant 2025. Les milieux aquatiques aussi : accompagner les syndicats GEMAPI pour améliorer la connaissance et lancer un programme de restauration ambitieux. L'adaptation au climat : massifier les économies d'eau, la gestion intégrée des eaux pluviales et les solutions fondées sur la nature. Compte tenu des fragilités structurelles du territoire, l'Agence de l'eau Adour Garonne accorde deux dérogations qui sont majeures. La première, c'est un taux d'aide renforcé pour la restructuration et la sécurisation quantitative des réseaux AEP. Donc il y a 50 % de subventions plus 20 % d'avances remboursables. Et la deuxième dérogation exceptionnelle sur deux ans, 2026 et 2027, pour la recherche de fuites, donc financement de 50 % des campagnes, afin de professionnaliser les nouveaux services et d'améliorer les rendements. Ce contrat porte pour la période 2025-2030. Il sera cosigné par le CIT (Cantal Ingénierie & Territoires), par Monsieur le Préfet et par le directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations. Il y a aussi la réflexion d'un contrat similaire qui doit être proposé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, qui devrait voir le jour dans les semaines à venir.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

J'en profite, avant de passer au vote, pour remercier et féliciter aussi la qualité des services, parce que toutes les communes du département profitent de ces différentes analyses et expertises, de manière très professionnelle, et surtout gratuitement, portées par le Conseil départemental.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces précisions et pour ce rapport. Y a-t-il des questions, des demandes de précisions sur ce rapport ? On s'aperçoit qu'il faut encore sécuriser l'approvisionnement, les interconnexions. C'est important. On l'a évoqué rapidement tout à l'heure, le sujet de l'eau va être un des sujets des années à venir. S'il n'y a pas de questions, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur un volet de rapports qui concernent l'administration générale. Jean MAGE va suppléer Isabelle LANTUEJOUL, qui a été obligée de s'absenter. Il va la remplacer au pied levé. Le premier, c'est sur le rapport 22 et la création de deux postes non permanents, notamment, sur le service des collègues.

22. Création de deux postes non permanents – Contrat de projet catégorie C – Service Collège

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Monsieur le Président. Au pied levé, c'est bien le mot !

Dans le cadre des dispositions qui sont relatives au contrat de projet en vigueur depuis le mois de février 2020, il vous est proposé de créer deux emplois non permanents de catégorie C, afin d'expérimenter une organisation de cuisinier volant au bénéfice des collèges départementaux. Effectivement, le poste de cuisinier manque peut-être un peu d'attractivité, je ne sais pas, mais, en tout cas, il y a beaucoup de collèges qui sont confrontés à des vacances de postes à ce niveau-là. Donc il est proposé de créer deux emplois qui seront volants : un premier poste sera implanté au collège Blaise-Pascal à Saint-Flour et l'agent interviendra sur le bassin de Saint-Flour, Massiac, Murat, Chaudes-Aigues, Allanche, Riom-ès-Montagnes et Condat. Et le second poste, qui sera implanté au collège Jules-Ferry à Aurillac, couvrira les secteurs d'Aurillac, Vic-sur-Cère, Laroquebrou, Saint-Mamet, Maurs, Montsalvy, Mauriac, Pleaux, Saint-Cernin et Ydes. Les agents seront recrutés sur un CDD d'au moins un an, qui sera renouvelable par reconduction expresse à l'issue de la période initiale, sans excéder six ans au total. C'est donc une expérimentation qui vous est proposée.

L'objet de délibération est

- d'approuver la création de ces deux emplois non permanents de catégorie C,
- de valider les régimes d'indemnités et de traitement qui sont affiliés,
- de modifier le tableau des emplois en conséquence.

Il y a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Vous avez tous traduit : ils sont mobiles, plus que volants, mais c'est mieux, et en fait, lorsqu'on a un chef de cuisine qui a un souci de santé quelconque, nous devons quand même assurer la restauration pour les collégiens, et les difficultés, c'est d'arriver à trouver un chef de cuisine en remplacement au pied levé là aussi. Jean MAGE arrive à le faire très facilement ; pour un cuistot, au pied levé, c'est plus compliqué. Donc l'idée est de se dire, peut-être que si nous avons un petit pool, une équipe de deux cuistots qui viendraient en renfort tout au long de l'année, mais qui seraient capables de se projeter sur un collège pour intervenir rapidement, c'est peut-être une bonne solution, parce que parfois, nous faisons appel à des entreprises privées et, au-delà des coûts, c'est compliqué aussi pour les faire intervenir. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé.

Nous passons maintenant sur la création d'un poste en contrat de projet sur le service de la médiathèque. C'est toujours Jean MAGE.

23. Création d'un poste non permanent – Contrat de projet catégorie B – Service Culture

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Ce contrat permettra de recruter temporairement un agent pour mener à bien un projet identifié pour une durée d'un an à six ans. La collectivité, en effet, souhaite créer un emploi non permanent de catégorie B pour coordonner le contrat départemental Lecture, qui vise à promouvoir la lecture et lutter contre l'illettrisme. Le coordinateur contribuera au schéma départemental de lecture publique, à la mise en réseau des bibliothèques, au développement de partenariats et à la mise en œuvre des actions du CDL. Le contrat serait conclu pour une période de 36 mois, renouvelables dans la limite de six ans. Ce poste pourra être financé par l'État à hauteur de 60 000 € maximum dans la mesure où le Conseil départemental présentera un projet évalué à 100 000 €.

Le projet de délibération qui vous est proposé est :

- d'approuver la création de cet emploi non permanent de catégorie B, qui relève de la filière culturelle. Les rémunérations qui sont associées à ce poste seront déterminées en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emploi des assistants de conservation ou animateurs. Le régime indemnitaire attribué correspond au groupe B, et la rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour l'exercice et la qualification détenue par l'agent, ainsi que son expérience.
- d'approuver la modification du tableau des emplois en conséquence.

Ce projet de délibération a eu aussi un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas, donc je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé.

Nous passons sur un rapport administratif : dispositions relatives aux prises en charge des frais de déplacement des agents pour les réunions lorsqu'ils viennent à l'Hôtel du Département. C'est le rapport 24, toujours Jean MAGE.

24. Dispositions relatives aux déplacements des agents pour les réunions tenues à l'Hôtel du Département

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Vous l'avez tous constaté, le réaménagement du site de l'Hôtel du Département a rendu le parvis définitivement indisponible au stationnement, ce qui entraîne la suppression de places qui étaient utilisées par les agents lors des réunions. Afin d'éviter les frais supplémentaires et de garantir de bonnes conditions de déplacements professionnels, il est proposé que le Département prenne en charge les frais de stationnement qui sont engagés dans les parcs publics, sur la présentation de justificatifs, et lorsque l'intérêt du service le nécessite. Cette mesure a pour objet d'assurer l'équité entre l'ensemble des agents et de préserver leurs conditions d'exercice.

Le projet de délibération qui vous est proposé est de

- décider de rembourser ces frais d'utilisation des parcs de stationnement par les agents du Conseil départemental se rendant en réunion à l'Hôtel du Département, y compris pour les agents qui se déplacent à l'intérieur de leur résidence administrative, quand l'intérêt du service le justifie, et sur la présentation des pièces justificatives qu'on joindra pour l'ordonnateur.

Ce projet de délibération aussi a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Pas de demande de prise de parole ? Je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé.

Nous passons au rapport 25, qui concerne les élections professionnelles. C'est pour donner délégation à la Commission Permanente, et c'est toujours Jean MAGE.

25. Élections professionnelles

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Ces élections auront lieu le 10 décembre prochain. Elles permettent de désigner les représentants du personnel au Comité social territorial (CST), ainsi qu'à la formation spécialisée dédiée à la santé, à la sécurité et aux conditions. Pour le scrutin, la réglementation impose que soient fixés par délibération du Conseil départemental, après consultation des organisations syndicales, le nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants, la répartition hommes/femmes, le nombre de représentants de la collectivité, avec ou sans paritarisme numérique, et la question du recueil de l'avis des représentants de la collectivité. Cette délibération doit intervenir au moins six mois avant la date du vote, soit avant le 10 juin 2026. Or, le calendrier des réunions avec les organisations syndicales et celui des sessions du Conseil départemental ne permettent pas de respecter cette échéance.

Il est donc proposé de :

- donner délégation à la Commission Permanente pour arrêter ces éléments dans les délais réglementaires. La présente délibération a pour objet de finaliser cette délégation et de donner pouvoir à la Commission Permanente.

C'est la délibération qu'il vous est demandé de valider, celle-ci ayant reçu un avis favorable aussi de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Donc délibération technique. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est approuvée.

On passe maintenant au mandat que l'on souhaite donner au Centre de gestion pour lancer la procédure de mise en concurrence pour le choix d'un organisme couvrant le risque prévoyance pour les agents du Département. C'est toujours Jean MAGE qui nous le rapporte.

26. Mandat au Centre de gestion du Cantal de la procédure de mise en concurrence pour le choix d'un organisme couvrant le risque prévoyance dans le cadre de la protection sociale des agents

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

La loi, en effet, impose aux collectivités territoriales de participer obligatoirement à la protection sociale complémentaire de leurs agents, et ce, à compter de 2025 pour la garantie prévoyance et de 2026 pour la couverture santé. Deux modalités de participation sont prévues : la labellisation ou le contrat collectif. Une loi du 22 décembre 2025 généralise les contrats collectifs obligatoires pour le risque prévoyance, et relève le taux minimal de participation de l'employeur à 50 %, alors que précédemment, c'était seulement 20 %. Les collectivités ayant opté pour la labellisation, comme le Conseil départemental du Cantal, ces nouvelles règles devront être applicables à compter du 1^{er} janvier 2029. Anticipant cette réforme et soucieux de renforcer la protection sociale complémentaire de ses agents, le Département étudie la mise en place d'une convention de participation, nonobstant un coût nettement supérieur à celui de la labellisation. À cette fin, la collectivité s'est rapprochée du Centre de gestion du Cantal en vue de le mandater pour engager une procédure de mise en concurrence et sélectionner l'organisme de prévoyance le plus apte à couvrir ce risque à compter de 2027. Le Département demeurera libre d'adhérer ou non au contrat proposé, cette décision intervenant après la délibération.

Le projet de délibération qui vous est proposé est de

- donner mandat au Centre de gestion afin de mener pour le compte du Conseil départemental la procédure de mise en concurrence de cette consultation,
- prendre acte que l'adhésion du Conseil départemental à cette convention n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Centre de gestion et après délibération et conclusion d'une convention d'adhésion avec ce dernier,
- prendre acte de la participation brute mensuelle par agent qui sera confirmée par délibération et rendue à la date d'effet de la convention, dans le respect des minimums fixés par le décret.

C'est une délibération qu'on voit dans beaucoup de communes, parce que les communes sont associées aussi dans cette démarche avec le Centre de gestion.

Il y a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons maintenant au tableau du personnel départemental, suite aux différents avancements. Toujours Jean MAGE.

27. Personnel départemental – Tableau des emplois

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Il vous est proposé quelques ajustements au tableau des emplois, pour répondre aux besoins des services. La première mesure consiste à supprimer l'emploi contractuel de projet en puériculture qui avait été créée en mars 2024. Il n'est désormais plus nécessaire, compte tenu de la nouvelle organisation. Par ailleurs, dans le cadre de la politique de déroulement de carrière, plusieurs agents bénéficieront d'avancement de grade ou de promotion interne en 2026, selon les processus habituels, et, afin de mettre les emplois en adéquation avec les conditions statutaires, il est proposé de transformer quelques postes. L'ensemble de ces adaptations permet d'accompagner le parcours professionnel des agents, tout en maintenant une organisation des services conforme à leurs missions et à leurs besoins.

Le projet de délibération qui vous est proposé avec la modification de tous les grades et de tous les tableaux a reçu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Là, on est sur du factuel. On effectue des modifications. Il n'y a pas de remarques ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé.

Nous passons maintenant à l'adhésion à la centrale d'achat « CANUT », et c'est Valérie SEMETEYS qui nous le rapporte.

28. Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT »

Mme Valérie SEMETEYS, Conseillère départementale du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. En effet, ce rapport nous présente la possibilité d'adhérer à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms, dénommée « CANUT ». La mutualisation des achats permet aux collectivités de réduire leurs coûts et de simplifier leurs démarches. La CANUT, nouvelle centrale d'achat dédiée au numérique et aux télécommunications, accompagne les collectivités dans l'acquisition de matériel informatique et de services télécoms, en garantissant leur fonctionnement transparent et une représentation équilibrée de ses membres. Elle offre des procédures simplifiées, des marchés adaptés aux besoins, des coûts d'accès limités, un contact direct avec les fournisseurs, et des interlocuteurs disponibles et réactifs. L'adhésion est gratuite, sans exclusivité, et chaque collectivité reste libre d'utiliser ou non les marchés qui sont proposés. Seule l'utilisation annuelle des marchés est facturée selon la taille de la collectivité et le nombre de marchés mobilisés, avec un tarif dégressif. Pour le Département. Le coût est fixé à 720 € pour le premier contrat-cadre, avec des remises allant de 20 à 50 % pour les accords suivants.

Au regard de ces éléments, il est proposé d'adhérer à la centrale d'achat « CANUT ». Il est demandé de se prononcer sur ce projet, considérant l'intérêt d'adhérer à la centrale d'achat, comme je vous l'expliquais, le besoin de la collectivité d'acquérir du matériel informatique de manière régulière, pour soutenir ses activités et ses services aux usagers, que l'achat dans le domaine du numérique est un poste budgétaire significatif, et qu'il est dans l'intérêt de la collectivité de rechercher des moyens d'optimiser ses coûts, tout en garantissant la fiabilité du matériel acquis, la qualité des services et des prestations réalisées, que la mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique, que les marchés du numérique et des télécoms sont techniques et évoluent en fonction des avancées technologiques, ce qui nécessite l'expertise d'acheteurs spécialisés et entièrement consacrés au suivi de cet environnement, l'opportunité de participer à la gouvernance d'une centrale d'achat d'envergure nationale, et enfin l'adhésion à cette centrale d'achat qui permet à la collectivité de bénéficier de tarifs préférentiels, de conditions contractuelles avantageuses et d'une meilleure gestion des achats dans le domaine du numérique.

Il nous est demandé

- d'approuver l'adhésion à cette centrale d'achat « CANUT »,
- prendre acte que le représentant légal en exercice ou toute autre personne dont l'habilitation aura été notifiée par écrit qui siège à l'assemblée générale de la CANUT,
- désigne, à ce titre, le directeur des services informatiques pour représenter le Département du Cantal,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la centrale d'achat du numérique et des télécoms « CANUT ».

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Pas de questions particulières ? Je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé.

On est maintenant sur des comptes rendus de décisions prises par le Président, d'agir en justice et autre, et c'est Céline CHARRIAUD qui nous fait ce compte rendu pour le rapport 29.

29. Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Président. Chers collègues, comme vous en avez l'habitude, il s'agit pour nous de prendre acte des décisions prises par le Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée sur la période depuis la précédente session publique. Vous avez pu constater qu'il s'agissait de marchés avec des prestations d'assurance, l'exécution de services hivernaux sur les routes départementales, des travaux d'élagage, la fourniture de pouzzolane, et des marchés, aussi, concernant des travaux sur du bâtimentaire, des travaux de serrurerie au collège d'Ydes. Vous avez le listing, qui est exhaustif. Donc nous devons constater que tous ces marchés nous ont bien été présentés.

Avec un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je vous propose d'en prendre acte, et de passer au rapport 30 concernant la compétence d'agir en justice. Toujours Céline CHARRIAUD.

30. Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice de la compétence d'agir en justice déléguée à son Président

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Président. Même exercice. Il s'agit de constater les démarches qui ont été faites par notre Président, dans le cadre de sa compétence d'agir en justice. Donc vous avez, notamment, la liste de l'actualité concernant les dépôts de plainte, les nouveaux contentieux (qui ne sont pas très nombreux) ...

Nous devons prendre acte de ce compte rendu.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. S'il n'y a pas de demande de précision, je vous propose d'en prendre acte.

Nous passons au rapport 31, sur les attributions déléguées au Président. Toujours Céline CHARRIAUD.

31. Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Tout à fait, même exercice, merci, Monsieur le Président. Là, il s'agit des décisions selon vos attributions que vous avez pu prendre sur la période passée. Il y a des conventions de mise à disposition de locaux, il y a des virements de crédits, une souscription d'emprunt, une demande de subvention. On en a l'intégralité du détail.

Nous devons en prendre acte, avec avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Pas de remarques ? Je vous propose d'en prendre acte.

Nous passons à la désignation de deux représentants (un du Département, et un d'un organisme extérieur) pour Cantal Habitat. C'est le rapport 32, toujours Céline CHARRIAUD.

32. Désignation de représentants pour le Conseil d'administration de Cantal Habitat**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Monsieur le Président, vous l'avez dit, il nous a été indiqué par Cantal Habitat qu'il y avait la vacance de deux sièges au sein du Conseil d'administration, suite à une démission et un décès, malheureusement. Aussi, il nous est demandé de désigner deux nouveaux délégués.

Il vous est proposé de :

- désigner Monsieur Gilles COMBELLE, d'une part, représentant du Conseil départemental au titre des élus départementaux, et, d'autre part, de désigner Madame Marie-Claude ASTINGS au titre de SOLIHA Cantal pour occuper le second poste vacant.

Il nous est demandé de valider ces désignations, de les désigner. Il nous est rappelé que nos représentants au Conseil d'administration de Cantal Habitat sont Madame Marina BESSE, Madame Marie-Hélène CHASTRE, désormais Monsieur Gilles COMBELLE, si vous en décidez, Madame Isabelle LANTUEJOU (qui le préside d'ailleurs), Madame Mireille LEYMONIE, Monsieur Florian MORELLE. Merci, Président.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Pour entériner les décisions de ces deux nouveaux représentants, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons maintenant à la convention-cadre entre le Département et le GIP TERANA pour la création d'un service d'intérêt économique général, le SIEG, et c'est Valérie SEMETEYS qui nous en dit plus.

33. Convention-cadre entre les Départements et le Groupement d'intérêt public TERANA relative à l'exécution du mandat de service d'intérêt économique général local portant les missions de service public et contrat d'objectifs 2026 relatif au SIEG local**Mme Valérie SEMETEYS, Conseillère départementale du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. Les neuf Départements membres du GIP TERANA financent chaque année le déficit, selon une clé de répartition basée sur la situation des laboratoires lors de l'entrée dans le groupement. Ce financement se justifie par les missions de service public assurées par TERANA, au-delà de ses activités commerciales.

À partir de 2026, une comptabilité analytique permettra d'isoler les moyens dédiés aux services d'intérêt économique général nationaux et locaux. La convention-cadre conclue pour cinq ans définit les missions locales attendues : maintien des compétences et accréditations, services de proximité, épidémiosurveillance et représentation institutionnelle.

Au-delà, un contrat d'objectif annuel 2026 fixera les nouvelles règles de gestion pour distinguer les coûts relevant de l'État, des neuf Départements ou du secteur concurrentiel. Le montant global imputable au service public local sera financé par les Départements au moyen d'une clé de répartition en cours de révision. Le montant total des dépenses ainsi engagées par les neuf Départements membres du GIP est estimé à 2,8 M€ pour 2025. Pour rappel, ce montant s'élevait, pour le Cantal, à 97 000 € en 2025.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- valider la convention-cadre entre les Départements et le groupement d'intérêt public TERANA relative à l'exécution du mandat de service d'intérêt économique général local portant les missions de service public,
- valider le contrat d'objectifs pour l'année 2026 relatif à l'exécution du mandat de service d'intérêt économique général local présenté par le GIP TERANA,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention-cadre et le contrat d'objectif 2026 relatif au SIEG local susmentionné et tout acte s'y rapportant.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Le GIP, le laboratoire départemental, ces laboratoires sont importants, mais c'est vrai qu'il y a une partie service public : c'est un laboratoire qu'on utilise, notamment au niveau de la restauration collective, de nos cantines, au niveau des collèges, mais les communes sur la restauration communale, en termes d'appui au niveau sanitaire. Donc nécessité de mettre, à travers cette convention, une partie de leur activité dans un service public, parce qu'on est attaqué souvent par des laboratoires privés, au niveau national, sur le fait que nous contribuons à combler des déficits. Donc, sur des laboratoires de ce type, il y a deux types d'activités : des activités qui relèvent d'un service public, et ensuite, des activités qui relèvent d'un service commercial – ce qui est différent, là, c'est la loi du marché –, mais on sanctuarise ce service public. On a vu tout l'intérêt de ces laboratoires au moment du COVID, où TERANA faisait du dépistage COVID, et puis un gros travail sur de la veille sanitaire, notamment au niveau de la santé animale.

S'il n'y a pas de question, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé.

Nous en sommes à la mise à jour du règlement budgétaire et financier. C'est Céline CHARRIAUD qui nous fait le rapport 34.

34. Mise à jour du règlement budgétaire et financier – Les subventions et les contrôles de dépenses

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Il s'agit de proposer une mise à jour de notre règlement budgétaire et financier, au niveau des subventions et pour les contrôles de dépenses. Le premier ajustement consiste à réduire le délai pour la présentation des pièces justificatives pour bénéficier des subventions. Ce délai serait exigé avec des pièces justificatives au plus tard au 30 juin de l'année suivant la fin de la réalisation de l'objet de la subvention, de façon à ne pas faire trop traîner ces crédits-là.

Le deuxième ajustement concerne l'ajout d'une annexe qui décrit les modalités de contrôle effectué par la direction des finances sur les dépenses avant leur mandatement.

Vous avez tout le règlement qui est joint au rapport, et tout à fait exhaustif.

Il vous est demandé

- d'adopter la modification à l'intérieur de ce règlement, de l'article 12, où vous allez retrouver le premier volet de ce que je vous ai indiqué tout à l'heure,
- d'adopter l'annexe à la fiche 2.1 ,
- prendre acte de la mise à jour du règlement budgétaire et financier, tel qu'on vient de le présenter.

Avec un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Pas de remarque particulière ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons au dernier rapport, le 35, qui est la fixation pour 2026 des droits de mutation. Toujours Céline CHARRIAUD.

35. Fixation pour 2026 des droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Président. Dans le cadre de la loi de finances 2025, les Départements sont autorisés, à titre transitoire et pour une durée maximale de trois ans, à relever de 0,5 point le taux des droits de mutation à titre onéreux (donc pour les DMTO) en les portant de 4,5 à 5 %, tout en maintenant, et c'est important, un taux à 4,5 % pour les primo-accédants. Comme 83 autres Départements, le Département du Cantal a décidé de faire usage de cette faculté. Le taux majoré s'applique aux transactions constatées par les notaires depuis le 1^{er} mai 2025, conformément à la délibération du 21 mars 2025. En 2025, le Département a encaissé 16,2 M€ de taxes de DMTO, donc un produit en hausse de 25 % par rapport à 2024, grâce à la reprise du marché immobilier, ce qui est largement bienvenu. L'impact du relèvement du taux sur six mois est estimé à environ 650 000 € pour une hausse de DMTO de 3,2 M€ sur l'année. La reconduction du taux de 5 % s'appliquera pour une seconde période du 1^{er} mai 2026 au 31 mai 2027, avec la possibilité de prolonger son application jusqu'au 31 mars 2028. Après la forte progression du produit observée en 2025, 2026 devrait davantage correspondre à une année de consolidation.

Vous avez un détail qui vous est présenté.

Il nous est demandé de

- décider de reconduire le taux départemental de la taxe de produits fonciers ou du droit d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers à 5 % pour les actes passés et les conventions conclues jusqu'au 31 mars 2028.
- décider de reconduire l'exonération des cessions réalisées par les organismes HLM et les SEM.

Voilà pour ce rapport où, moi, je dirais, c'est un peu « aide-toi et le ciel t'aidera ».

Merci, Président. Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. On s'aperçoit qu'avec une recette de 16,2 M€, si on retire cette augmentation, on se retrouve dans la moyenne de ces dernières années, puisqu'on a fait le grand écart entre 12,8 M€ et 17 M€ et quelques. On se retrouve à peu près à 15,7 M€, ce qui se trouve au milieu, mais je crois qu'aujourd'hui, vu les charges que nous avons, il est important de conserver ce taux de 5 %.

Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions.

Nous en avons terminé. Je vous remercie.

Fin de la séance publique du 27 mars 2026 à 13 h 36.

Procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental du Cantal du 27 mars 2026 adopté par l'Assemblée départementale le 19 juin 2026.

Le Président du Conseil départemental



Bruno FAURE



Le Secrétaire de séance



Didier ACHALME